

**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 23 février 2021

Le mardi 23 février 2021 à 9 heures en WEBCONFERENCE
Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	Présent physique
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		Présent physique
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	Absent
	ROOS	Christophe	PR	972	Présent physique 972
	CESAIRE	Raymond	PR	972	Présent à distance
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	Présent physique 972
Collège B 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	Présent physique
	HERTOGH	Claude	MCF	971	Présent à distance
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	Présent physique
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	Présent physique 972
	COLOT	Serge	MCF	972	Présent à distance
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	Présent physique 972
IATOS 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	Présent à distance
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	Présent physique
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	Procuration à THOUARD refusé
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	Présent à distance
Étudiants 4	LUIT	Meddy	Étudiant	971	Présent physique
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	Présent physique
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	Présent à distance
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	Absent
Personnalités Extérieures 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	Présent physique
	NELLA	Aurélie	CTM	972	Procuration à MORINIERE
	DURIMEL	Harry	Ville Universitaire	971	Présent à distance
	GABUT	Christophe	Ville Universitaire	972	Présent à distance
	HARDY-DESSOURCES	Marie-Dominique	Personnalité extérieure	971	Présent physique
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	Présent physique
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Procuration à CASSIN
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	Présent physique 972
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	Procuration à FRANCOIS-HAUGRIN

	MORINIERE	Max	Personnalité extérieure	972	Présent physique 972
Invités de droit	GANGLOFF-ZIEGLER	Christine	Rectrice	971	Représenté par N.CRAIPEAU
	JAN	Pascal	Recteur	972	Représenté par F.SABIN
	HANOT	Boris	Directeur Général Adjoint des Services	Administration générale	Présent physique
	BASSIEN	Bernard	Agent Comptable	Administration générale	Présent physique
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	Présent physique
	GALL	Doriane	Contrôle de Gestion	Administration générale	Absent
	BERTO GAL	Gladys	DRH	Administration générale	Présent physique
	LÂM	Ségolène	Directrice de la Division des affaires juridiques	Administration générale	Présent physique
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration générale	Présent physique
Invités	JOSEPH	Philippe	Directeur de l'école doctorale 588	972	Absent
	MOLINIE	Jack	Vice-Président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	Présent physique
	SABIN	Fernand	Rectorat MTQ	972	Présent à distance
	CRAIPEAU	Nicolas	Rectorat GPE	971	Présent à distance
	LARROUY	James	VP Étudiant	971	Présent physique
	JEAN-PHILIPPE	Claude	VP Étudiant	972	Présent physique 972
	NANHOU	Pascal	Doyen UFR Roger Toumson	971	Présent physique
	TROUPÉ	Marylène	Directrice INSPE	971	Présent à distance
	TROADEC	Bertrand	Directeur INSPE	972	Présent à distance

Conseil d'Administration du 22 février 2021
En web-conférence

Ordre du Jour

Ordre du jour

1. **Propos liminaires du Président**
2. **Approbation du PV du CA du 8 janvier 2021 (point reporté)**
3. **Affaires institutionnelles (vote)**
 - a) Transformation du DSI en UFR et approbation des nouveaux statuts (point reporté)
 - b) Approbation des nouveaux statuts de l'Université des Antilles
4. **Ressources humaines (vote)**
 - a) Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs
 - b) Seconde campagne de recrutement des enseignants du second degré
 - c) Transformation d'emplois BIATSS
 - d) Liste des fonctions ouvrant droit à NBI 2021
5. **Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - a) Approbation des admissions en non-valeur
 - b) Approbation du projet « photovoltaïque en autoconsommation à l'UFR SEN » et son plan de financement
6. **Affaires pédagogiques (vote)**
 - a) Création d'un comité de pilotage de l'accréditation (point ajouté)
 - b) Accréditation de l'offre de formation
 - 1- Plafond du volume d'heures des formations
 - 2- Licence Arts du Spectacle
 - c) Renouvellement de l'offre de formation des INSPÉ de Guadeloupe et de Martinique
 - d) Capacités d'accueil Parcoursup 2021-2022
 - e) Renouvellement du D.U Gynécologie Médicale Obstétrique et Orthogénie »
 - f) Calendrier des congés des étudiants 2021-2022
7. **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 9H10

Monsieur le Président

Monsieur HANOT, peut-on faire le point sur le quorum ?

Monsieur Boris HANOT, Directeur Général des Services par Intérim

Pardon pour le petit retard, mais nous avons dû consolider un point sur une procuration. Nous avons seize présents physiques dans les salles du conseil du campus en Guadeloupe et en Martinique (les campus sont regroupés en Martinique) et nous avons huit administrateurs en distanciel. Nous avons reçu quatre procurations, Monsieur le Président, et après analyse des avis juridiques RH, nous sommes contraints de rejeter la procuration de Madame KIMBOO qui est en situation de CLD, le CLD ne permettant pas de faire de procuration (après consultation juridique).

Monsieur le Président

Merci à tous. Nous avons très largement le quorum, on peut donc délibérer valablement.

1. Propos liminaires du Président

Monsieur le Président

Je salue la présence de Monsieur GABUT de la mairie de Schœlcher, Monsieur CRAIPEAU et Monsieur SABIN pour le rectorat de Martinique et le rectorat de Guadeloupe. Merci beaucoup de votre présence.

Je voudrais aujourd'hui tous vous remercier d'être présents. À un an de la fin de mon mandat, je voudrais profiter de ce conseil d'administration pour dresser un bilan succinct des réalisations que j'ai effectuées durant cette mandature, qui n'est pas terminée. Je vais vous présenter un bilan en images des quatre dernières années de ma présidence sur les deux territoires. Mais, avant cela, je voudrais axer mon propos sur la Martinique, car il y a une campagne de désinformation liée à la présentation des statuts d'aujourd'hui et certains se permettent de dire que ces statuts conduisent à faire de la Martinique une annexe de la Guadeloupe. Ces propos sont très graves. Cela me touche profondément. Je réfute cette affirmation. Je dois donc prendre le temps de rappeler la vérité des faits. Les personnes désinforment, me font des procès d'intention, et la désinformation s'accroît. Or, la réalité des faits démontre tout le contraire de ce que certains avancent, notamment dans les médias.

Je voudrais donc, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, effectuer quelques rappels sur mes réalisations en tant que Président de l'Université des Antilles en Martinique, et mes pairs me jugeront sur mes actes.

Depuis 2017, j'ai procédé à l'aménagement du parking du campus de Schœlcher suite à la construction du restaurant universitaire ; j'ai fait réaliser une salle multiplexe à la bibliothèque universitaire de Schœlcher ; remplacé toute la centrale de climatisation de l'amphithéâtre « Hélène Sellaye » ; aménagé le laboratoire de CERJDA afin d'offrir un espace d'accueil et de travail aux doctorants de droit ; j'ai procédé à la réfection du système de sécurité et d'incendie de l'INSPÉ, du bâtiment de l'IUT et du DSI ; j'ai fait en sorte qu'on entame l'accessibilité pour les handicapés à l'amphithéâtre « Fanon » et pour l'étage DSE de la Faculté de droit et d'économie, mais aussi la réhabilitation et la modernisation de l'amphithéâtre « Michel Louis » ; nous sommes en train d'achever l'aménagement du rez-de-chaussée du deuxième bâtiment du DSI, notamment la rénovation énergétique de la bibliothèque universitaire et de l'amphi « Michel Louis », et nous lançons le marché des travaux pour le remplacement de la centrale de climatisation de l'amphithéâtre « Fanon ». Nous travaillons pour l'Université des Antilles. En 2019, l'administration a payé, pour le pôle de la Martinique, 482 000 euros de facture d'électricité, qui s'ajoutent aux 160 000 euros déjà payés pour l'électricité, toujours en 2019. J'avais payé une facture d'électricité en Guadeloupe ; je l'ai fait pour la Martinique. J'ai même fait en sorte que l'administration générale absorbe les déficits liés à la régie de la formation continue en Martinique. De mémoire, il y en avait pour un peu plus de 100 000 euros. J'ai d'ailleurs sollicité votre autorisation au début pour cela. L'année dernière, l'administration générale a payé la remise aux normes du bâtiment de l'INSPÉ en Martinique.

Depuis le début de mon mandat, j'ai prélevé, sur le fonds de roulement de l'université, 810 000 euros de crédit d'investissement non fléché pour le pôle de la Martinique, ce qui a permis de changer la voiture du pôle récemment, de lancer différents travaux et d'acheter des ordinateurs notamment. Ce que le pôle ne fait pas, c'est bien moi et mon administration qui nous substituons, notamment en prenant la responsabilité de ventiler, pour les droits d'inscription, afin que les composantes aient le budget pour fonctionner. C'est ce que

la direction des affaires financières a fait le mois dernier parce que le pôle de la Martinique n'a toujours pas avancé.

Concernant les étudiants, je travaille en lien avec les élus étudiants de Martinique, nous discutons régulièrement, et je crois pouvoir dire qu'ils me trouvent à chaque fois qu'ils ont besoin de moi. Nous avons mené ensemble des travaux, de très nombreuses actions sociales, mais aussi des plus ciblées pour leurs examens, leur insertion professionnelle et leur réussite. Mais je n'oublie pas tout ce que nous avons fait pendant la période de confinement sur les deux territoires. J'ai même eu une plainte déposée contre moi parce que j'ai été à la rencontre des étudiants de la Martinique pour un master. Sur le plan du développement de la recherche, j'ai œuvré pour qu'il y ait au moins un laboratoire scientifique accrédité. Ce n'était pas facile, mais nous l'avons fait et avons réussi. Je pratique une gestion équilibrée de cette université.

Après avoir présenté au conseil d'administration la transformation du DPLSH, Département Pluridisciplinaire de Lettres et de Sciences Humaines, en Faculté Roger Toumson à Saint-Claude, je m'attache à transformer le DSI, Département Interfacultaire, en UFR STE, Sciences Technologies Environnement en Martinique. Comme elles l'avaient fait pour la Faculté de Lettres Roger Toumson, mes équipes accompagnent le DSI dans sa transformation en Faculté de Sciences. C'est cela, la gestion équilibrée, le développement équilibré au sein de deux territoires. Le DSI futur UFR en Martinique va s'inscrire dans la complémentarité des formations de science de l'UFR SEN en Guadeloupe. Le DSI ne dupliquera pas forcément les formations présentes en Guadeloupe ; il va les enrichir et donner plus de possibilités à nos étudiants. Par exemple, il y aura une coloration de l'UFR STE de Martinique à travers l'écologie. La transition écologique est une problématique actuelle qui nous concerne tous. Préserver notre planète, consommer et produire, se déplacer, la biodiversité, le climat

Toutes ces questions offrent des possibilités innovantes de développement de cette faculté en devenir, en plus, bien sûr, des autres problématiques déjà présentes. Le DPLSH et le DSI étaient des départements qui fonctionnaient comme des UFR, c'était des structures inachevées, donc je refonde, je favorise leur transformation afin que nous soyons structurés comme n'importe quelle université de France. Je fais en Martinique comme j'ai fait en Guadeloupe.

La question des statuts anime l'opposition, qui veut transformer ce moment en agitation. Les débats doivent être sereins. Je suis serein, parce que je sais tout ce que j'ai fait durant mes quatre années de mandature pour les deux territoires. Les statuts qui vous sont présentés ont suivi la procédure institutionnelle. Ils ont été examinés en CT pour avis, et aujourd'hui, en CA. Les précédents statuts n'ont pas été plus débattus par la communauté universitaire ceux que je présente aujourd'hui parce que ce n'était pas la procédure. Les élus ont un rôle et nous devons les respecter. Je le dis en toute transparence, j'ai voté les statuts en 2016, même si je n'appartenais pas à la majorité de l'ancienne présidente de l'université. Je peux en dire autant pour le VP CA, qui était présent et qui, comme moi, a voté les statuts, malgré leurs imperfections, car nous avons à cœur d'avancer. Nous étions là aussi en dernière année de mandature. Il fallait avancer. J'ai fait passer l'intérêt de l'établissement et l'intérêt des étudiants avant tout. Ce qui a motivé la révision des statuts, c'est le vote de la loi LPR, en décembre 2020. Cette loi, qui modifie le Code de l'éducation, nous conduit à modifier nos statuts pour qu'ils soient en conformité avec elle. Le législateur a pris ses responsabilités

Il a pris acte des ambiguïtés qui ont conduit à des agitations au cours de ma mandature. Le législateur a pris une décision forte, lier les deux VP pôle et le président, en vue de garantir l'unité de cet établissement, Martinique et Guadeloupe ensemble. La procédure a été suivie, CT et CA, et je le dis (j'y reviendrai), je n'ai souhaité ni introduire ni conserver des déclarations politiques dans ces statuts. J'ai souhaité me cantonner aux textes de loi, et donc seulement la loi et rien que la loi, dans un texte qui suit au plus près la loi, pour éviter toutes interprétations ultérieures partisans et des discussions incessantes. La proximité d'élections ne nous offre pas le luxe de faire traîner en longueur cette modification dans nos statuts, car, on le sait, en période pré-électorale, à l'Université des Antilles, le climat se détériore rapidement (dans les universités en général). Le CA n'est pas une chambre d'enregistrement ; nous sommes là pour discuter, en tenant compte de ce que la loi nous permet. D'ailleurs, hier, en CT, nous avons relevé des coquilles, nous avons fait des corrections (qui vous seront données quand on sera sur le point des statuts). Nous sommes là pour discuter et améliorer, bien évidemment en tant compte de ce que la loi nous permet. L'élection de la future présidente ou du futur président de l'université aura lieu dans onze mois. C'est demain. Et, déjà nombreux sont ceux qui s'agitent. Demain, pour certains, mais encore loin pour moi parce qu'il me reste onze mois, et je tiendrai les onze mois qu'il me reste. Nous le savons, et malheureusement, je le crains, cela ira en s'empirant. Il faut donc sécuriser

le fonctionnement de l'établissement pendant que nous le pouvons, nous le devons à nos étudiants et à nos collègues, afin de garantir la continuité du service public.

Sous d'autres mandatures, j'ai parfois été en opposition avec certaines décisions, mais jamais je n'ai sali ni l'institution ni ses représentants dans les médias. Je respecte trop mon université et je sais combien nos deux territoires ont besoin de cet outil de développement. Les actions de salissure éclaboussent nécessairement ceux qui les pratiquent. Moi, je travaille, personne ne peut le nier, et sans arrêt, et avec tous ceux qui le veulent. Il n'y a pas un collègue qui peut dire qu'il m'a sollicité et que je n'ai pas répondu, dès lors que je pouvais l'aider ou l'accompagner. À travers le plan d'action de formation des agents administratifs, à travers la sécurisation de l'administration générale, à travers les propositions de nouvelle bonification indiciaires des agents, à travers les avancements, les promotions d'agents méritants et non reconnus auparavant, à travers les transformations d'emploi, les cellules d'action sociale mises en place pour les collègues en difficulté financière, à travers l'IFSE, le CIA, les bons-cadeaux pour tous, tous ces dispositifs qui n'existaient pas, j'œuvre bien pour les personnels.

Maintenant, je vais demander à Monsieur Elouin et Madame Corentin de transmettre aux administrateurs un petit document que j'ai fait à votre attention intitulé « Regard sur les quatre années écoulées en images. » En vous rassurant que je n'ai pas fini. Je continuerai durant cette année qui débute à œuvrer pour notre université. Je le fais depuis 31 ans, pour la Guadeloupe et pour la Martinique. Je continuerai à le faire, en tant que président de l'Université des Antilles, mais aussi après la fin de mon mandat. Je vous remercie. Je vous laisse feuilleter ces quelques pages. En vous remerciant pour ces quatre années écoulées à mes côtés, car, ces réalisations, je vous les dois. Nous allons continuer à œuvrer ensemble pour cette dernière année qui commence. Je vous remercie beaucoup pour ce que vous avez déjà fait avec moi et tout ce que nous allons faire encore ensemble. Je vous remercie.

Chers collègues, est-ce qu'il y a des questions diverses, avant de commencer ce conseil d'administration, ou des points à soulever ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, Monsieur le Président. J'ai une interrogation sur le dispositif « parcours de préparation au professorat des écoles ». C'est un dispositif qui a été mis en place par nos deux ministères respectifs, Éducation nationale et Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, qui consiste à adosser à des licences généralistes, de préférence de maths et de lettres, un parcours de préparation au professorat des écoles dès la première année de licence. Sur vingt-deux académies, il y en a 21 qui ont proposé cela sur Parcoursup, dont celle de la Martinique, pour notre université, avec je ne sais plus quels lycées. Je sais qu'il y a au moins deux établissements en Guadeloupe, un en Grande-Terre, un en Basse-Terre, qui avaient fait une déclaration d'intention. Ça ne s'est pas traduit, ni dans les domaines littéraires ni dans les domaines scientifiques, par la mise en place de ces parcours, alors je voudrais savoir ce qui a coïncé à un moment donné.

Monsieur le Président

On va vous répondre dans les Questions diverses, Monsieur GERARDIN.

Monsieur Claude JEAN-PHILIPPE, étudiant 972

Monsieur le Président, j'aimerais intervenir. C'est Jean-Philippe Claude, Vice-Président Étudiant du pôle universitaire Martinique. J'aimerais simplement vous remercier pour ce qui a été fait durant votre mandature pour les étudiants des deux pôles. Je ne vais pas tous les énumérer, mais c'est la formation des élus étudiants en Guadeloupe/Martinique, la rencontre nationale des VP étudiants à l'Université des Antilles, le séminaire Leadership pour les Docteurs, le gala des Docteurs et j'en passe. J'aimerais donc remercier votre administration ainsi que vous-même pour tout ce qui a été fait pour les étudiants des deux pôles.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Monsieur James LARROUY.

Monsieur James LARROUY, étudiant 971

Bonjour à tous. Monsieur le Président, comme l'a fait mon homologue de la Martinique, je voudrais aussi témoigner de votre implication au niveau de la vie étudiante, puisque les campus n'ont jamais été aussi actifs. Avec le Covid, cela ne se voit peut-être plus (actuellement), mais, la semaine dernière encore, vous aidiez trois

étudiantes à être relogées puisqu'elles subissaient une agression, et qui n'avait rien à voir avec l'université. Il faut le souligner, vous avez toujours répondu présent, vous avez toujours reçu les étudiants – vous, le VP pôle et les VP pôles qui vous ont précédé qui ont travaillé avec vous.

La gouvernance de l'université nous a permis de faire beaucoup de manifestations nationales, notamment avec la présence d'une partie de la conférence des vice-présidents de France qui est venue l'année dernière, et ces formations qui servent à tous, qui ont permis de nous rapprocher entre Guadeloupéens et Martiniquais et qui permettent aujourd'hui d'avoir de très beaux projets, d'avoir de très belles images, d'avoir de bons souvenirs et d'être bien formés. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-Président.

Avant de commencer, je voudrais vous dire que nous avons enlevé quelques points de l'ordre du jour, à savoir : l'approbation du PV du CA de janvier, la transformation du DSI en UFR (mais j'y reviendrai). Par contre, j'ai ajouté en affaires pédagogiques, la création d'un comité de pilotage de l'accréditation. Je vous prie de nous excuser de ces petites modifications apportées en séance.

Nous allons commencer. Le premier point à l'ordre du jour, transformation du DSI en UFR.

2. Affaires institutionnelles (vote)

a) Transformation du DSI en UFR et approbation des nouveaux statuts

Monsieur le Président

Comme je vous l'ai dit dans mes propos liminaires, le DSI comme le DPLSH ont fait partie de mes priorités. Ce sont deux départements qui fonctionnaient de façon particulière, et j'ai trouvé que ce n'était pas un fonctionnement optimal. Un département, en général, est relié à une UFR. Or, ces deux départements fonctionnaient comme des fausses UFR. J'ai pris l'engagement de transformer ces deux départements en UFR pour qu'ils puissent jouir pleinement de leur épanouissement. Concernant le DSI en Martinique, un projet avait été présenté par le conseil du département. La vice-présidente de pôle est revenue (après son absence) et je lui laisse la possibilité d'intervenir sur cette transformation et de faire passer le document devant les instances idoines. Après quoi, nous verrons ici en CA, pour voter la transformation de ce département en UFR, ce qui me tient véritablement à cœur. Un outil particulièrement important pour nos territoires. Je vous ai bien dit qu'il y aura une complémentarité entre les deux UFR de science. Je pense qu'il nous manquait effectivement quelque chose

Il manquait l'écologie, il manquait les travaux sur le climat. Ce sera l'occasion de s'y intéresser et d'avancer en lien avec notre temps, avec les problèmes actuels d'écologie, si souvent posés dans les médias et dans le monde.

Je vais donner la parole à Monsieur ROOS, qui a travaillé déjà sur cette transformation. Monsieur ROOS, est le directeur du Département Interfacultaire de Martinique.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Merci de me donner la parole. Bonjour à tous les collègues, tous les membres du conseil d'administration et aux personnes invitées qui sont présentes.

Effectivement, c'est un beau projet. C'est un projet qui est souhaité déjà depuis plusieurs années, qui va être mené à bien, et je vous remercie d'avoir porté ou de nous avoir aidés à faire en sorte que ce projet aboutisse. C'est un projet qui est très important. Il va permettre aux sciences de passer un cap sur le pôle Martinique. Il est fixé par la loi Savary de 84 qui définit l'UFR, juridiquement, mais aussi philosophiquement puisqu'il lie le destin des laboratoires de recherche à la formation. C'est un outil qui tire vers le haut, c'est un outil exigeant, c'est un outil qui doit préparer nos jeunes à la réalité socio-économique locale en jouant sur les atouts exceptionnels de notre territoire. C'est un outil formidable du développement pour la Martinique, pour l'université aussi, puisqu'il va s'intéresser notamment à notre environnement. Le projet est beau, il est ambitieux. Il n'est pas pour les anciens (comme moi et comme d'autres), il est pour nos étudiants actuels, pour nos étudiants à venir, pour les familles. Il est pour la science. Pour les sciences, puisqu'il est fabriqué ou construit en complémentarité avec ce qui est dispensé en Guadeloupe. C'est pour les Sciences avec un grand « S ». Il est pour le pôle Martinique, pour la Martinique, et il est aussi pour l'Université des Antilles. Je ne voulais

pas dire beaucoup plus. J'aurais peut-être l'occasion d'en reparler lorsque la transformation sera présentée en CA. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur ROOS, pour ces quelques remarques, les idées que vous avez avancées.

Monsieur Philippe JOSEPH, directeur école doctorale 588

Cet UFR est possible parce qu'il y a aussi un laboratoire. Vous avez parlé d'écologie. Je rappelle que l'écologie a existé de façon globale à l'Université des Antilles Guyane, et celui qui a introduit la macro-écologie dans cette université (qui s'est divisée en deux universités) a été le Professeur PORTECOP (que je connais très bien). C'est lui qui a introduit l'écologie et l'écophysiologie. Pourquoi je prends la parole, parce que je suis quand même aussi dans cette mouvance de transformation de DSI en Fac des Sciences. Notre laboratoire de l'UMR Espace-Dev balaye quasiment toutes les sciences, de la physique de l'atmosphère et des traitements d'image, jusqu'aux maladies vectorielles, en passant par la biologie. Et je rappelle que l'écologie n'est qu'une discipline de la biologie et que le Professeur PORTECOP, à l'époque, avait fait une thèse (en Martinique d'ailleurs) sur la phytogéographie, donc il faut le remarquer. Je crois qu'il y a un vide profond, puisque nous sommes, en termes de biodiversité, hot spot de la diversité du vivant, et qu'il faut régler ce problème, parce qu'on a très peu de jeunes qui sont formés dans ce secteur-là. Il y a des choses qui se font, mais pas totalement. Et je crois que c'est nécessaire, dans une université où il n'y a pas de cours de botanique, d'écophysiologie, d'écotoxicologie, de pédologie, de sédimentologie, d'hydrologie et de climatologie (ce sont des disciplines qui, naturellement, drainent l'analyse de la complexité des écosystèmes), qu'il y avait un manque très profond, et qu'il faut y remédier parce que ce sont ces problématiques qui nous identifient, qui nous différencient par rapport au reste de l'espace régional, puisque nous sommes des îles et dans les îles, on sait très bien que les gradients factoriels sont rapides et qu'il y a d'énormes problèmes d'anthropisation. Et lorsque se mêlent nature et société, on a des problèmes, comme la pollution, comme les espèces invasives, et qui ne sont pas traités. Je crois que c'est l'occasion de ne pas faire du neuf avec de l'ancien, mais (tout en gardant ce qui existe mais en l'améliorant) de s'inscrire dans d'autres problématiques, dans d'autres dynamiques, qui vont attirer les jeunes (parce que lorsqu'on parle d'environnement, on voit très bien que ce ne sont pas nécessairement nos jeunes qui en parlent et qui occupent les emplois liés à cela). Voilà ce que je voulais dire, Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur JOSEPH.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Je commence par vous saluer, Monsieur le Président, et je salue également tous les collègues qui sont sur le pôle Guadeloupe et en visio-conférence. Simplement pour vous dire que j'ai bien noté ce point qui a été positionné à l'ordre du jour du conseil d'administration. J'ai bien noté également qu'il est retiré du point à l'ordre du jour pour qu'il soit présenté, comme il se doit, dans les instances idoines du pôle universitaire, ce que, bien entendu, je m'engage à faire dans les délais convenus. C'est ce que je voulais vous dire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN. Je pense qu'on est sur la même longueur d'onde, et on va y arriver.

Le point suivant concerne l'approbation des nouveaux statuts de l'Université des Antilles.

b) Approbation des nouveaux statuts de l'Université des Antilles

Monsieur le Président

Je vais juste faire un petit rappel. À l'université, plus on approche des élections, plus le climat se détériore. Vous avez bien compris tout cela. L'amendement qui nous concerne a été introduit en novembre au Sénat et la loi a été votée en décembre. C'est le moment de doter l'établissement des statuts conformes au Code de l'éducation, comme nous l'avons fait il y a cinq ans en fin de mandature. Je le fais avant que le climat électoraliste ne nous permette plus de tenir des débats sereins. Vous avez bien compris que ces statuts que je mets en place ne seront pas applicables durant ma mandature, mais je le fais parce que je n'ai pas envie qu'on perde du temps, je n'ai pas envie que nos étudiants perdent du temps. Même si je sais que c'est difficile, je le

fais. J'ai demandé à la direction des affaires juridiques de pointer les éléments des statuts qui n'étaient pas dans le Code de l'éducation et j'ai constaté que les points qui n'étaient pas dans le Code de l'éducation et qui étaient présents dans les statuts votés en 2016 étaient des points politiques et qui ont engendré cascade de problèmes et d'interprétations diverses et variées.

Soucieux de la stabilité de l'établissement, cette nouvelle Université des Antilles dont je suis le premier président (et je l'espère, pas le dernier), j'ai décidé de vous présenter des statuts dénués de déclarations politiques et reprenant juste les éléments présents dans le Code de l'éducation. Je ne souhaite pas que le prochain président vive tout ce que j'ai vécu à cause d'éléments non présents dans la loi. Il s'agit pour moi aussi de sécuriser l'Université au regard de la démographie. Ce n'est pas moi qui vais vous apprendre que nous perdons chaque année un nombre d'habitants bien substantiel sur le territoire. Il ne faut pas voir aujourd'hui, nous avons tant d'étudiants, nous pourrons faire beaucoup de choses ; il faut voir dès demain, dans dix ans ce que nous aurons sur notre territoire et ce que nous pourrons faire avec les étudiants que nous aurons sur notre territoire. La population vieillit, sur nos deux territoires, et vous l'avez bien compris, en 2040, nous serons parmi les départements les plus vieux, ce qui veut dire que nos étudiants partiront, les anciens reviendront et nous n'aurons peut-être pas suffisamment d'étudiants pour faire fonctionner notre université. L'université que nous avons, il faut donc la protéger. Il faut la protéger, car nous savons ce qui nous attend. Je vais demander au Vice-Président du conseil d'administration de bien vouloir présenter plus en détail les modifications apportées dans ces statuts de notre université. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR

Merci, Président. Je serai extrêmement concis pour laisser la place au débat. Mes propos s'adressent préférentiellement aux personnels extérieurs, qui peut-être n'ont pas toute la connaissance du dossier dans ses détails alors que les collègues et les étudiants connaissent mieux la situation que nous vivons. De toute façon, je resterai très concis. Le Président l'a expliqué, le vote de la loi de programmation de la recherche, en décembre 2020, nous contraint à réviser nos statuts, puisque le mode d'élection des vice-présidents de pôle et du président a été modifié. Désormais, les vice-présidents de pôle sont élus conjointement avec le président d'université, et donc, au conseil d'administration, les candidats à la présidence proposent désormais un vice-président par pôle. C'est ce qu'on appelle communément « le ticket à trois ». Ce sont donc à chaque fois des votes pour trois candidats. Dans le passé, les vice-présidents de pôle étaient élus par les conseils de pôle. Ce n'est plus le cas. Maintenant, c'est le conseil d'administration. Le conseil de pôle a donc perdu également cette compétence. Et pour qu'un élu soit candidat à la vice-présidence d'un pôle, désormais, il faut que son nom soit proposé par un candidat à la présidence. Clairement, les vice-présidents de pôle seront dorénavant liés au président, solidaires du président. Ce changement qui a été amené par le législateur n'est pas anodin. Il est le fruit de quatre années de difficultés, d'interprétations, d'incompréhensions et parfois, de flous entre nos statuts et le Code de l'éducation. Nos statuts n'étaient pas optimaux, et de ce fait, nous avons eu, pendant ces quatre dernières années, la visite de pas mal de personnes, à l'Université des Antilles, qui ont procédé à des auditions pour comprendre ce qui se passait, pour comprendre les problèmes que nous vivions et ces relations entre les pôles universitaires et la présidence. Nous avons eu la visite d'inspecteurs généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche, de notre conseiller d'établissement, d'un conseiller d'État, mais également de trois députés qui ont dressé un état des lieux et remonté des propositions. In fine, le gouvernement, appuyé par l'Assemblée nationale et le Sénat, a décidé d'opérer un virage, et donc, c'est celui qui consiste à lier désormais l'élection du président à celle des vice-présidents de pôle. Nous avons donc changé deux articles à l'intérieur des statuts de l'université (qui sont les seuls articles qui correspondent à l'élection du président et à l'élection des vice-présidents de pôle), pour les mettre en conformité avec la loi, et il a fallu, parce que c'était aussi la volonté du Président, et fort de l'expérience que nous avons tous vécue, modifier quelque peu le préambule. Le souhait du Président, il l'a dit, était de s'en tenir uniquement à la loi et ne pas introduire ni conserver d'éléments qui n'existaient pas dans les textes réglementaires, dans le Code de l'éducation. C'est pourquoi (de façon très précise, pour ne pas tourner autour du pot) le Président a souhaité que le terme d' « autonomie renforcée » ne soit plus mentionné dans le préambule, puisque cette autonomie n'est pas mentionnée dans les textes et dans le code de l'éducation (ni renforcée, ni pas renforcée d'ailleurs) et les compétences des pôles (qui leur sont dévolues) sont inscrites dans le Code de l'éducation et dans nos statuts. Ce sont les deux compétences des deux commissions, commission de la recherche et commission formation/vie universitaire, et du conseil de pôles. Mis à part l'élection du VP pôle, ces compétences n'ont pas du tout été modifiées. Ces instances sont encore des instances décisionnaires, rien n'a changé, donc cela peut être vu comme une forme d'autonomie, en tout cas de la déconcentration ou de la subsidiarité. En tout cas, le terme « autorité renforcée » a été supprimé du préambule. Également, le terme concernant l'alternance a

été supprimé, parce qu'il n'est pas non plus dans les textes de loi. Plus important, il avait été proposé par l'ancienne présidence lors de l'élaboration des projets du texte de loi dans les discussions avec les parlementaires, et cette disposition, qui consistait à parler d'alternance concernant la présidence de l'université entre les deux pôles, de Martinique et de Guadeloupe, a été jugée anticonstitutionnelle (en tout cas, c'était l'information qui nous avait été ramenée), et du coup, elle ne pouvait pas apparaître dans les articles de nos statuts. Elle apparaissait tout de même sous une forme plus minime dans le préambule, mais le Président a souhaité qu'elle soit retirée parce que, là encore, elle n'est pas inscrite dans la loi.

Enfin, ont été mentionnés deux principes, qui sont les principes de mutualisation et de complémentarité. Qui n'ont rien d'une déclaration politique. Ce sont des principes de fonctionnement, si possible optimal, où il est question de mutualiser les forces entre les deux pôles universitaires, ce qui nous permet notamment d'accroître notre cohésion, de mutualiser les forces dans les projets de recherche. On sait tous ici, nous enseignants-chercheurs, que, pour certains appels à projet si on n'a pas une taille critique dans les laboratoires, on ne peut pas émarger à ces projets, donc il vaut mieux avoir des laboratoires qui s'étendent sur les deux territoires, des collègues qui travaillent ensemble pour avoir plus de succès dans nos entreprises de recherche, mais également, pour nos formations, la mutualisation des moyens, pour que les compétences des équipes pédagogiques des deux îles puissent se rejoindre et offrir une offre encore plus importante, plus riche. Je voudrais citer un simple exemple à ce sujet de mutualisation. Dans le cadre des masters, nous avons des licences parfois identiques sur les deux territoires, ce qui est tout à fait compréhensible parce que nous avons cette nécessité d'offrir à nos étudiants des deux territoires une offre raisonnable. En revanche, les masters sont souvent localisés dans un seul territoire, et nous nous retrouvons avec des étudiants qui ont la même licence dans la même université mais qui sont sur deux pôles différents, une partie de ces étudiants peuvent continuer leur parcours en master et les autres, pour des raisons économiques, lorsque le master n'est pas situé sur leur territoire de rattachement, ne peuvent pas. Et, cela, c'est une injustice qui est relativement difficile à accepter au sein d'une même université. On ne peut pas, sous prétexte de raisons économiques, ne rien faire pour permettre à ces étudiants de poursuivre leurs études. D'où le principe de mutualisation. Qui a déjà démarré, notamment entre la Faculté des Sciences et le DSI, où des masters ont été co-construits, sont co-portés par les deux composantes et permettent désormais à des étudiants de licence de chimie ou de mathématiques (de Martinique dans ce cas précis) de poursuivre leurs études en master, sans avoir à se déplacer lorsqu'ils n'en ont pas les moyens, donc avec des équipes pédagogiques qui sont partagées sur les deux territoires. Voilà l'esprit de la mutualisation.

La complémentarité. L'exemple très parlant qui vient d'être mentionné par le Président, le Professeur ROOS et le Professeur JOSEPH est celui d'une faculté de plein exercice, une faculté des sciences en Martinique, qui n'inscrit pas exactement dans les mêmes directions que la faculté des sciences en Guadeloupe, qui a sa propre identité, qui est innovante (puisque'elle démarre, elle naît, on la crée) et donc qui va apporter un complément du rayonnement à l'université, et qui ne vient en aucun cas dupliquer ce qui existe déjà au sein de l'Université des Antilles. Voilà ce qu'on entend, tout simplement, par complémentarité. Il n'y a pas d'opposition entre complémentarité et mutualisation.

Pour conclure, sachez que cette proposition, qui est soumise à votre appréciation et au débat aujourd'hui, a été guidée par les seuls principes d'unité de cet établissement et de stabilité. Fort de l'expérience que nous avons vécu, de ces quatre années, nous avons tiré des conclusions et nous souhaitons en débattre avec vous aujourd'hui.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-Président du conseil d'administration. Avant de donner la parole, je voudrais dire qu'hier, nous avons eu un débat au CT sur ces mêmes statuts. Il y a eu des remarques qui ont été faites, je les ai prises en considération. Il y a eu un oubli, ou on a pensé que la conférence des doyens faisait partie intégrante du Code de l'éducation, mais ne figure pas dans les statuts. Mais on remet cette conférence des doyens. Il y a eu aussi quelques coquilles. Il y a une phrase de plus sur l'autonomie qui a été enlevée concernant le président. Il y a aussi des coquilles dans les annexes, où on met « 2016 » et on est en 2021. En plus de cela, il y a le STICE qui a intégré la DSIN et qui figure dans les annexes, et des personnalités invitées de droit, dont l'agent comptable et le DGS, qu'on doit faire figurer (je crois que c'est un article qui a sauté quand on a réécrit les statuts de l'université).

On est là pour débattre. On n'est pas là pour imposer. On est là pour débattre, en tenant compte de ce que la loi nous permet de faire. Comme j'ai dit hier, on n'est pas là pour juste enregistrer ce qui est écrit. On peut en débattre, on peut en discuter entre nous. L'idée, c'est d'avancer ensemble. Voilà, la parole est libérée. Si vous avez des questions, des remarques ?

Madame Dominique AURELIA-TOTO, MCF

Bonjour tout le monde. Je suis très heureuse que Monsieur le Président nous permette aujourd'hui de débattre de ces statuts, qu'il nous donne toute latitude pour le faire, parce que nous avons tous été surpris de la non-concertation préalable (vous l'avez expliqué mais...) de ces propositions de modifications. Aujourd'hui, vous nous dites que vous êtes passé par les instances, et j'en suis ravie, mais, depuis quelques jours, j'ai eu beaucoup d'entretiens avec des collègues qui exprimaient leur inquiétude quant à ces propositions. Alors, « beaucoup d'entretiens », parce que (je voulais aussi rappeler d'où je parle) j'ai été la mieux élue de ma catégorie (je tiens à le dire), donc j'entends beaucoup de propositions, de débats et d'inquiétudes. D'où j'en parle aussi, c'est parce que je ne suis pas très loin de la retraite et que je suis assez inquiète de ce qui peut se passer, de l'avenir de cette université (j'ai failli dire « cette UAG », je dirai pourquoi). J'ai bien entendu Monsieur le VP CA, mais j'aimerais beaucoup qu'aujourd'hui, nous puissions, en toute intelligence (ce qui nous manque parfois, pour une université), débattre véritablement de la valeur des termes comme « autonomie des pôles », « alternance » et aussi la proposition de triptyque.

Pour l'autonomie des pôles, tout cela est en préambule. J'ai bien entendu. C'est vrai que ce qui remonte, c'est que la Martinique a peur de devenir une annexe de la Guadeloupe. La Martinique qui, historiquement, pourtant, a souvent été très arrogante et a souvent eu des valets guadeloupéens et des valets guyanais dans l'université. Effectivement, c'est le sentiment qui remonte, mais je crois que, aussi, en parlant de l'autonomie des pôles, le désir serait qu'effectivement, les pôles montrent la richesse, la diversité de cette université, que les acteurs économiques puissent aider chaque pôle. C'est ce qui me remonte. En même temps, je pense (parce que je l'avais écrit dès le début de votre mandature) que cette autonomie des pôles, qui figurait dans nos statuts d'université, était justement le facteur de notre fragilité, de notre dysfonctionnement, de notre instabilité, et qu'en fait, pendant ces quatre ans qui viennent de se dérouler, nous n'avons été que la proie d'agitation et nous n'avons été qu'une université en qui l'on n'a plus aucune confiance. Aucun acteur économique n'a confiance en nous, aucun parent d'élève, quasiment, n'a confiance en nous. Nous ne présentons pas une image forte. Et, souvent, ce qui revient, quand on fait référence à notre université quand elle était forte, c'était quand elle était UAG. C'est-à-dire qu'effectivement, il y avait une mobilité des étudiants, une mutualisation, une transversalité, une circulation des savoirs. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus fragiles, de plus en plus étroits, et je pense que, si cette université venait à se scinder, nous serions la proie, justement comme petite université (université Martinique et université Guadeloupe) au clientélisme, et en fait, à la disparition et à l'effacement. J'aimerais bien que nous puissions débattre et présenter aussi nos points de vue quant à cette autonomie des pôles, puisque nous avons vu qu'en fait, elle n'a jamais fonctionné, parce qu'elle avait été mal proposée, bancal et qu'il n'y a eu aucun équilibre entre les pôles et aucun équilibre non plus quant à l'image même de cette université.

L'autre terme sur lequel j'aimerais bien qu'on débattre, c'est celui de « l'alternance ». L'alternance entre pôle Martinique et pôle Guadeloupe a toujours été présentée comme une preuve de démocratie. Malheureusement (et c'est pour cela que je parlais d'intelligence), tous ont compris (je vais faire ma féministe) que cela voulait dire une présidente martiniquaise ou une présidente guadeloupéenne, et non pas quelqu'un issu de ces pôles. Cette alternance est donc un terreau de discriminations (de nationalité et presque raciale), parce qu'en fait, on oublie que nos collègues sont Poitevins, Bretons, Syriens, Africains. Nous avons eu cette réflexion. Quand quelqu'un qui était Français (je vais dire) a voulu être candidat aux élections, que lui a-t-on répondu ? « Tu n'es pas Guadeloupéen. » Cela veut dire qu'il y aura, encore une fois, un morcellement et qu'il y a exclusion. C'est ce qui est très grave. L'alternance, je pense que c'est aussi un élément pervers. En revanche, le ticket à trois, pour lequel Madame Corinne Mencé s'est débattue et s'est défendue, (qui n'a pas été accepté à l'époque), ce triptyque est et doit être le moteur de cette nouvelle université. Je dis bien « nouvelle université », parce qu'il faut qu'on la voie comme une nouvelle université

Celle qui viendra aux très prochaines élections, gouvernée par l'intelligence et la fraternité. Parce qu'en fait, certains éléments ne font que nous diffracter véritablement, que nous dissocier. Nous sommes là aujourd'hui (et c'est pour cela que je parlais de ma prochaine retraite) pour l'avenir. Or, tous ceux qui ont peur (et cela aussi, je l'ai bien compris) qu'il y ait une annexion du pôle Martinique et qui parlent de la volonté de la présidence de ces deux universités sont en fait des collègues qui voudraient d'une université de la Martinique, en disant que l'Université de la Guyane est une université qui se développe, qui bénéficie d'énormément de financements (de l'État, etc.) Mais, enfin, ce n'est pas comparable. La Guyane est un territoire neuf, un territoire d'avenir. Je suis désolée, nous sommes des territoires vieillissants. Encore plus la Martinique. La Guyane a un potentiel (économique, écologique, etc.) extrêmement fort. L'Université de Guyane, elle peut vivre et pourra vivre effectivement. Mais, enfin, sans les Guyanais. Parce qu'on n'aura pas besoin des Guyanais. Je

veux dire, l'État Français n'aura pas besoin des Guyanais pour que l'Université de Guyane fonctionne. Alors que les nôtres, si cela devait se passer, n'ont aucun avenir. Nous le savons très bien. Je pense que nous devons tous travailler à une université équilibrée, à la solidarité entre les pôles, et je pense qu'il faut que les termes soient très bien débattus. Il faut aussi que les textes nous protègent, parce qu'en fait, les textes sur les statuts sur lesquels nous vivons ne nous ont pas assez protégés. Et nous protègent d'une dissolution (même pas d'une scission, parce que la scission voudra dire la dissolution). Je pense qu'il faut faire très attention à cela. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame AURELIA. J'ai retenu quelques mots dans votre prise de parole. Tout d'abord, c'est l'image forte que l'UAG avait. L'UAG avait cette image forte parce que les étudiants passaient d'un territoire à l'autre et les enseignants passaient d'un territoire à l'autre. Je me rappelle que moi-même, en tant qu'enseignant, je suis allé jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni faire des cours. Et pour trois ou quatre heures de cours, je prenais deux jours, mais je prenais le temps et je le faisais. C'était une image forte parce que les étudiants avaient un sentiment d'appartenance à une université. Et là, le sentiment, c'est que chacun a envie d'appartenir à un territoire, et je pense qu'il faut casser ce type de fonctionnement. Nous appartenons à l'Université des Antilles.

Effectivement, le législateur a tenu compte des ambiguïtés et de toutes les difficultés que j'ai rencontrées en début de ma mandature. Vous allez constater, sur les documents qu'on vous a distribués, tout ce que nous avons réussi à faire malgré toutes les difficultés, j'ai travaillé pour l'Université. Je n'ai pas travaillé pour la Guadeloupe, j'ai travaillé pour notre Université, et vous allez constater dans ces documents, tout ce qui a été fait pour les deux territoires.

Madame AURELIA a parlé d'alternance, en disant que cette alternance peut être dangereuse (c'est un peu cela). C'est vrai. C'est vrai, parce que qui est-ce qui peut empêcher quelqu'un, Martinique ou Guadeloupe, de se présenter ? Est-ce que la loi peut donner raison si on empêche quelqu'un de se présenter ? Sauf s'il y avait deux universités. Mais, pour aujourd'hui, il y a une université, et quel que soit l'endroit où l'enseignant peut être, Martinique ou Guadeloupe, il peut se présenter aux élections. Il y a des juristes dans la salle, je pense qu'ils ne vont pas me contredire.

Monsieur GEOFFROY, Vice-Président du conseil d'administration, a bien fait comprendre toutes les difficultés que nous avons rencontrées et les difficultés d'interprétation (de l'autonomie, des mots, des textes), et le législateur a pris l'engagement de faire ce ticket à trois que Madame AURELIA vient de rappeler. Ce qui veut dire que, quand un président va être élu, il va commencer, au moins les premières années, avec un climat de confiance. Il pourra travailler et ne pas se battre comme je me suis battu jusqu'à maintenant, pour faire avancer l'université. Il ne va pas avoir un blocage, comme ce fut mon cas une semaine après le début de ma mandature. Il ne va pas avoir de blocage à chaque fois pour faire voter quelque chose au conseil d'administration, parce que c'est ce que, moi, je veux éviter pour les prochaines mandatures. Je suis en fin de parcours, mais je pense que c'est à moi de le faire, parce qu'après, si un jeune président ou une jeune présidente s'attaque à ce problème, à l'avenir peut être en difficulté, comme on l'a déjà vu. Je pense donc que nous sommes d'accord pour un développement équilibré. Madame AURELIA a parlé d'équilibre. Le mot « équilibre » veut dire beaucoup de choses. Si on parle d'équilibre, cela veut dire que (et hier, je l'ai dit en CT) il faut mettre sur une balance les deux poids en équilibre, ce qui veut dire la Martinique et la Guadeloupe pèsent le même poids. Non, il n'y a pas le même poids sur les deux territoires (on a plus d'étudiants à un endroit et moins de l'autre), donc le mot « équilibre » ne peut être celui qu'il faut employer. Par contre, « un développement équilibré », oui. Cela veut dire que quand on fait quelque chose sur un territoire, il faut donner aussi un signal à l'autre territoire, pour qu'il y ait un développement véritablement des deux territoires. Avec des objectifs un petit peu différents, mais aider ces deux territoires à évoluer. Il ne faut pas faire que pour un territoire. Un président, il est là pour les deux territoires. C'est vrai que la situation de covid ne m'a pas permis d'aller souvent en Martinique, mais on a un personnel administratif, on a des vice-présidents, on a des personnes sur place, et nous arrivons à gérer sans trop de difficultés. Nous avons des étudiants qui nous font des retours régulièrement, et je les remercie. Il faut donc qu'il y ait cette solidarité, il faut que nos étudiants recommencent à faire comme au temps de l'UAG, qu'ils puissent passer d'un territoire à l'autre, bénéficier de toutes les formations qui existent sur les deux territoires. En présentiel ou à distance (Monsieur GEOFFROY vous l'a dit), mais que nous puissions donner un panel plus important de formations à nos étudiants. Le simple fait de créer deux facultés, cela va augmenter le nombre de formations, et les étudiants, quel que sera l'endroit où ils seront, pourront profiter de ces formations qui seront mises en place pour eux. C'est donc augmenter l'offre de formation pour les étudiants et favoriser la mutualisation et la complémentarité. J'aurais à dire à

partir de ce qu'a dit Madame AURELIA, mais la parole circule, et ceux qui veulent la prendre, il n'y a pas de souci.

Monsieur Claude JEAN-PHILIPPE, étudiant 972

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Alors, je m'exprime à nouveau. J'aimerais donner mon point de vue en tant qu'étudiant et bien sûr, Vice-Président Étudiant. Pour revenir sur ce sentiment d'appartenance, et vous verrez mon discours n'est pas du tout dicté et que c'est bien en ma personne que je m'exprime, me reviennent en tête des images lorsque j'étais en formation des élus étudiants en Guadeloupe (ensuite, cela s'est fait en Martinique). Au tout début, on avait des échanges entre étudiants, et l'ancien vice-président de l'établissement, Stéphane Cholet avait posé la question, s'il y avait un t-shirt « Université des Antilles », qui serait prêt à le mettre ? Et, sur le moment, aucun des étudiants. Que ce soit du territoire guadeloupéen ou martiniquais, personne n'était prêt à le mettre. Par contre, à la suite des échanges, que ce soit sur le plan scientifique, que ce soit sur les activités, que ce soit la formation « Mieux connaître les instances de l'université », etc., à la fin, tout le monde était prêt à mettre un t-shirt « Université ». Qu'est-ce que j'aimerais expliquer par-là ? C'est qu'au niveau des étudiants, vous avez une fraternité, vous avez des échanges, nous sommes prêts à nous investir, nous attendons beaucoup de notre université, d'être bien formés et de pouvoir nous inspirer par la suite, et ce que j'entends, pour le moment, va dans le bon sens. Premièrement (si j'ai bien compris), la conformité des statuts de l'université face au Code de l'éducation. J'aimerais aussi, par là même, que les prochains vice-présidents étudiants ou même élus étudiants ne soient pas démobilisés ou démotivés, à subir presque (j'ai l'impression que c'était presque chaque année), à chaque fois d'être entendu par un conseiller d'établissement, un haut conseiller, comme si, en fait, notre université ne pouvait pas fonctionner normalement, comme une autre université lambda. Ensuite, les étudiants attendent beaucoup de l'offre de formation, qu'elle soit mutualisée, que l'on puisse réduire les inégalités lorsqu'il y a une formation sur un des pôles, et que les étudiants qui ne peuvent pas se déplacer (pour différentes raisons) puissent, puisqu'ils font partie d'une seule et même université, suivre cette formation. Là aussi, je trouve qu'il faudrait aller beaucoup plus loin, en termes de mutualisation, et je pense que, pour l'instant, ce que j'ai entendu va également dans le bon sens. Et puis la création de l'UFR. J'ai entendu parler d'écologie. Heureusement qu'il y avait le Professeur Philippe JOSEPH. Ce n'est pas normal, sur des territoires qui font partie de hotspots de la biodiversité mondiale, qu'il y ait énormément de disciplines qui ne soient pas assurées au sein de l'établissement. Pour l'instant, je trouve que cela va dans le bon sens, et je suis extrêmement favorable et très content pour les étudiants, actuellement et dans l'avenir. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur JEAN-PHILIPPE Claude. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Alors, j'ai bien écouté les précédents orateurs. Je suis d'accord avec une partie de leurs interventions, bien sûr, mais j'ai d'autres analyses. Moi, ce que je regrette, comme Madame AURELIA, mais je le regrettais il y a quatre ans aussi (je vous rassure, Monsieur le Président, ce n'est pas propre à votre personne), c'est qu'il n'y ait pas eu de plus large concertation des communautés universitaires respectives sur la réflexion de l'évolution des statuts. Je suis légaliste. C'est-à-dire que je n'étais pas d'accord, mais il y a une loi, et je respecte la loi. J'étais plutôt pour une université qui s'inscrive dans le droit commun. J'étais plutôt pour trois universités de plein exercice réunies dans une ComUE. Que j'avais même proposé d'appeler « une université au pluriel des *gentils* de la Guyane », dans l'idée que cela évite les écueils qu'on a connus depuis quatre ans. Mais toujours est-il que je suis aussi démocrate, j'accepte la loi majoritaire. Pour moi, le processus est, en quelque sorte, aussi important, sinon plus important que le résultat lui-même, et pour reconstruire des solidarités et des fraternités, un moment de débat, même s'il part un peu dans tous les sens, aurait été l'occasion de se remettre d'accord sur les principes ou de les comprendre et d'éviter les malentendus. Voilà ce que je voulais dire. Et je regrette que, du coup, il n'y ait pas eu de réflexions un peu plus larges sûr qu'est-ce que c'est « autonomie », qu'est-ce que c'est « unité », comment on peut être unis dans l'adversité. Ce type de débat que l'Union Européenne a connu, un moment donné. Moi, j'y ai participé professionnellement en construisant des agglomérations transfrontalières, avec d'autres, sur quatre frontières, sur quatre pays, des grandes régions (entre la Saar, le Luxembourg, la Lorraine, tout cela). Ce sont des expériences que j'ai eues et qui engageaient ces processus-là, où ces processus étaient plus importants que le résultat, finalement, et le résultat est venu après le processus de large concertation, de débat contradictoire et finalement, de définitions d'objectifs communs et de moyens de fonctionner ensemble. Y compris en s'exemptant de quatre illustrations

nationales, un district... Une agglomération transfrontalière qui a une fiscalité propre qui est sur quatre pays, par exemple. Des choses comme cela. Je regrette donc cette absence du débat ou de la confrontation (ce n'est pas gênant pour moi). Mais toujours est-il que je comprends la nécessité d'une stabilisation du fonctionnement. Et, ensuite, je répète, je suis démocrate, j'exprime mon idée. Le Président peut le dire, souvent, on a des désaccords, mais cela ne nous empêche pas d'avoir une collaboration cordiale. Voilà ce que je tenais à dire.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GERARDIN. J'ai expliqué pourquoi nous étions pris par le temps. La loi a été votée tardivement et je ne voulais pas me rapprocher de la période électorale pour faire voter ces statuts. C'est toujours très difficile d'engager une large discussion quand on est si contraint par le temps.

Madame Marie-Luce PENCHARD, personnalité extérieure

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. D'abord, je voudrais vous saluer, aussi bien ceux qui sont en présentiel ou par visio-conférence. Je trouve que c'est extrêmement courageux de la part du Président de soumettre ces projets de statuts. Je crois qu'on doit tous être animés de cette volonté de dire qu'il faut que l'université fonctionne, fonctionne pour les étudiants. Nous avons besoin de cette université. Sans une université, on ne peut pas parler du développement de notre territoire, que ce soit le territoire de la Guadeloupe que de la Martinique. C'est vrai que nous avons beaucoup souffert, chaque fois, quand les statuts ne sont pas précis, ne sont pas clairs, nous avons beaucoup eu de débats au sein de cette instance qui nous empêchaient par la suite d'avancer sur le cœur des missions qui sont les nôtres, pour les étudiants notamment, parler des filières, des formations, et c'est vrai qu'on peut toujours, dans un statut, mettre des dispositions qui ne sont pas celles de la loi, mais, bien évidemment, c'est sujet à interprétation, et pour que l'université fonctionne, il ne faut pas donner la possibilité qu'il y ait des interprétations, comme il y a eu par le passé. Le texte de loi ne parle pas d'autonomie, alors ne venons pas mettre ce terme, qui peut ouvrir un débat. Un débat qui a déjà lieu, parce qu'il y a eu des missions d'inspection, et un débat qui a eu lieu au sein du Parlement, par à la fois des élus de la Guadeloupe et de la Martinique. Je considère donc que le débat, sur ce point, est clos, dans l'attente qu'il y ait une nouvelle loi, qui va préciser les statuts de l'université. Si d'autres choix sont faits, s'il y a un choix d'aller vers une université pour la Martinique, une université pour la Guadeloupe, il y aura une nouvelle discussion. Les discussions, elles ont eu lieu, et je crois qu'il faut, un moment donné, regarder ce qui doit nous animer, et Monsieur le Président, je considère que vous avez fait le bon choix, qui consiste à sortir tout ce qui peut venir emboliser le débat et qui pourrait empêcher par la suite qu'on puisse prendre des décisions, au travers à la fois des pôles mais aussi du conseil d'administration, qui a un rôle extrêmement important à jouer. C'est bien de ne plus parler d'autonomie. Et c'est bien aussi de parler de mutualisation, pour renforcer l'idée que ce n'est pas l'addition de deux pôles mais que c'est une unité qui travaille avec deux instances. Je voulais intervenir donc à ce niveau. Bien évidemment, on pourrait toujours avoir plus de concertation, mais ne faisons pas que la concertation consiste à détricoter tout le cheminement qui a été le nôtre, et nous avons eu beaucoup de débats, aussi bien ici, Pointe-à-Pitre, qu'à la Martinique concernant les statuts de l'Université des Antilles.

Monsieur le Président

Merci, Madame PENCHARD. Monsieur PORTECOP.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Merci, Monsieur le Président. Je tenais à m'exprimer en tant que personne ne qui a agi depuis maintenant plusieurs années (et cela se compte même en termes de décennies) pour le développement de l'Université des Antilles et de la Guyane. Celui de l'Université des Antilles et bien évidemment, du pôle Martinique. J'en suis l'un des plus anciens représentants. Le professeur VIRASSAMY est là. Beaucoup d'autres de nos collègues qui, comme moi, depuis vingt ans, sinon plus, ont œuvré à construire ne sont malheureusement pas là pour témoigner d'une chose absolument essentielle. Sur le pôle Martinique, de profondes réflexions ont eu lieu. Des réflexions, d'ailleurs, qui ont été formalisées dans un document historique et auquel il peut être toujours intéressant de se référer, à savoir le Livre blanc. C'est un document qui, au-delà même de l'autonomie des pôles, qui est souvent agité tel un totem, allait bien plus loin sur ce qui était souhaité, et des concepts, nouveaux pour l'époque, comme la pluriterritorialité, ou bien d'autres pistes de développement étaient, là aussi, des pistes qui devaient être creusées, et qui, parfois, l'ont été. C'est important de le savoir, car l'autonomie des pôles, nécessaire, certes, pour s'ancrer dans les territoires, au plus près des populations, tirer

le maximum des relations avec un territoire pour une Université des Antilles, est importante, mais, attention, de quoi parle-t-on d'une réalité ou d'un totem ? Souvenez-vous, avant que, dans des statuts, cette question de l'autonomie ne soit introduite, beaucoup d'entre nous ont pu œuvrer à des réalisations, qui, jusqu'à maintenant, sont emblématiques de ce qu'a pu faire l'université. J'en veux pour preuve la création du DSI, qu'il est question de transformer en Faculté, la création de l'IUT, fin go, l'implantation de la première année de médecine (Monsieur le Président est ancien doyen de la faculté de médecine, souvenez-vous, cela n'a pas été facile, mais cela a été fait), par l'implication sur les pôles, l'extension de la bibliothèque universitaire, l'obtention de la parité des conseils (en des luttes politiques, d'accord, mais fondées la connaissance de nos partenaires de chaque territoire et sur une volonté de travailler ensemble), la rénovation à tour de rôle des campus (je pense à l'action du professeur VIRASSAMY). J'ai envie de dire que jamais nous n'avions été aussi autonomes qu'avant de brandir l'autonomie tel un étendard. Et c'est la raison pour laquelle je ne suis absolument pas choqué que nous puissions retrouver une capacité de travailler ensemble, dans un cadre où la recherche d'un développement en commun et qui fasse la part belle aux potentialités de l'ensemble des territoires, soit un nouveau cadre, une nouvelle vie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur PORTECOP. Monsieur LETICEE.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF

Bonjour chers collègues. Je vais essayer d'être très concis. Je retiens l'intervention du Professeur Philippe JOSEPH, qui a été très édifiante, concernant la transversalité, la complémentarité. Très souvent, il nous arrive, pour l'Université des Antilles, de souscrire à des programmes comme des ANR, d'avoir à forger des liens parfois avec des laboratoires extérieurs qui ne sont pas véritablement une plus-value, mais plus pour répondre à une grille administrative. Je vois, par exemple, qu'on pourrait faire de très bonnes choses entre Espace-Dev et ce qui est existant. Il a parlé de l'écologie. Il a bien souligné qu'il fallait de la sédimentologie, qu'il fallait du paléo-environnement. Des choses sur lesquelles nous sommes très avancés en Guadeloupe qui pourraient amener cette complémentarité. Si je dis cela, c'est pour, en fait, saluer ce texte qui nous est présenté, qui n'est pas verbeux et qui est assez direct, qui nous permet véritablement de fixer dans le marbre (j'allais dire, mais, cela, c'est ma déformation professionnelle) cette notion d'unité de l'Université des Antilles. Parce qu'il est facile de dire

« Je veux l'unité, l'unité, l'unité », et d'être les premiers, à planter des *banderilles* dans cette unité. C'est soit, maintenant, on passe à une véritable unité et on explore les voies de complémentarité entre les deux pôles... Et je sais bien qu'il y a quand même une tutelle régionale qui va faire en sorte qu'il y a des particularités qu'on va développer en Martinique et d'autres en Guadeloupe, puisque c'est cela aussi la politique régionale de l'Enseignement supérieur. Ce sont des voies à explorer, mais on ne peut pas le faire sans une assise forte. On a parlé de lier entreprises et université. J'ai été pendant dix-sept ans maître de conférences associé et je connais assez bien le monde de l'entreprise. Pour qu'il y ait une cohérence forte pour qu'on puisse travailler ensemble, il faut déjà que l'interlocuteur en face présente une stabilité, une assurance. À chaque période, vous avez des pugilats qui sont organisés, des *banderilles*. On va discriminer l'image de l'université, pour des biens personnels, pour des raisons personnelles, et qui ne sont pas toujours très nobles. Comment voulez-vous qu'un investisseur puisse dire « OK, je vais mettre de l'argent dans une fondation, je veux accompagner une formation », si, tous les cinq matins, à la radio, vous avez « Désordre à l'université », « Désordre à l'université ».

Je finirai mon propos en disant que, cette assemblée, elle est démocratique et elle est l'assemblée suprême de l'université qui donne le la pas. Nous ne sommes pas personnalités extérieures désignées. La plupart, nous sommes des élus, et du monde universitaire, donc, nous avons une légitimité démocratique incontournable, et je pense qu'on ne peut pas, à chaque fois qu'il y a une question importante, aller faire dix mille réunions, où l'assemblée sera toujours tenue par les mêmes et à la fin, on n'aura pas avancé. Comme Monsieur GERARDIN, j'étais partisan d'avoir trois universités, mais la loi est passée, les organes se sont prononcés, et je me range à cela. Je constate qu'il faut avancer vers une plus forte cohésion, parce qu'on ne peut pas avoir deux universités satellites. Je pense que, maintenant, il faut qu'on affiche véritablement notre lien à cette stabilité, et je pense que ce texte permet d'avancer et d'avoir cette stabilité, cette cohésion au niveau des pôles, pour pouvoir se mettre au travail.

Monsieur le Président, j'admire votre courage et votre résistance, parce que pendant les quatre ans qui viennent de se passer, on a eu beaucoup de mouvements parasites qui n'étaient pas fondés, qui étaient juste

de l'affichage et des délibérations. Je veux dire que les délibérations sur les plateaux de télé, cela n'a jamais fait avancer une cause. Voilà ce que j'avais à dire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur LETICEE. Monsieur CESAIRE.

Monsieur Raymond CESAIRE, PR

Merci, Monsieur le Président. Je m'étais présenté à ce conseil d'administration avec beaucoup de réserves, d'une part sur la forme, en pensant que, sur un texte aussi important, il était important qu'il y ait une concertation qui soit large, qui soit approfondie sur les termes. C'est un enjeu très important. Maintenant, j'ai compris la chronologie. Sur le texte en lui-même, c'est vrai que le rétablissement du conseil des directeurs, c'est un point qui est important. J'ai noté qu'il a été rétabli lors des discussions en CT. Ça faisait partie de mes réserves. Je pense qu'il y a un terme qui est important, et qui manque, à mon sens. Quand on dit que « l'offre comprend deux pôles universitaires implantés, l'un en Guadeloupe, l'un en Martinique, dont elle favorise le développement équilibré », je pense que ce terme aurait du sens. Et c'est ce que l'on perçoit avec le développement du DSI et sa transformation en Faculté (cela, c'est un élément très positif, très important) et dans son orientation, aussi, complémentaire vers l'écologie et l'environnement. Je pense que c'est majeur.

Au niveau de l'UFR Santé, on souhaite développer aussi l'enseignement en santé environnementale, donc on voit que tout ceci est très complémentaire. Une nouvelle très positive pour les étudiants, je pense. J'appartiens à une composante qui est transversale, donc qui, historiquement, mutualise ses compétences entre la Martinique et la Guadeloupe, a gardé des liens avec la Guyane, et donc, c'est un développement « équilibré ». C'est donc peut-être ce terme qui manque dans le texte.

En ce qui concerne l'autonomie, moi, j'ai été témoin, pendant ces quatre années, des nombreuses difficultés générées par le statut actuel (de façon inhérente qui porte en germe des difficultés), et je pense que ce qui est prévu dans la loi (et la loi est la loi), la notion de ticket à trois et de représentation, d'harmonisation, finalement, du projet entre président et ses deux vice-présidents, c'est quelque chose qui peut nous faire sortir de cette ornière.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je considère que ce texte est un progrès important pour notre université. On va simplement souhaiter que « le développement équilibré » apparaisse, puisque c'est quand même un point essentiel de notre projet et du projet. Et, encore une fois, l'exemple de l'UFR qui se crée sur le campus de Schoelcher en est un très bel exemple.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur CESAIRE. Je crois que cela va encore avec ce que j'ai dit dans mes propos liminaires, j'ai parlé de « développement équilibré », donc cela ne me choque absolument pas. D'ailleurs, on va le faire rentrer dans le texte. Au contraire, c'est très bien. Concernant la conférence des doyens, je l'ai dit aussi, on va le faire rentrer dans le document, ainsi que les personnalités invitées de droit (l'agent comptable et le DGS). Par contre, je dirais que je vais dans le sens de l'ancien doyen (moi-même qui suis ancien doyen). Nous appartenons à une composante transversale, et personnellement, je n'ai jamais opté pour deux universités. J'étais très triste quand la Guyane est partie, parce que nous avons l'habitude de travailler avec la Guyane et je trouve cela dommage qu'on ait dû laisser partir la Guyane. Je ne suis absolument pas pour deux universités. Au contraire, je prône pour qu'il y ait une seule université. Même si elle est petite, une université forte. Nous avons une couleur, aux Antilles. Il faudrait qu'on puisse proposer notre couleur à nos étudiants, à des étudiants qui ne sont pas forcément sur notre territoire mais qui sont ailleurs et qui voudraient venir s'inscrire dans nos formations. C'est tout cela que je voudrais proposer à notre université. Vous avez donc bien compris que je ne suis pas pour deux petites universités. Et je n'étais pas pour deux universités, Guyane et Antilles, mais, malheureusement, les choses sont ainsi faites, et j'ai accepté, c'est la loi de la démocratie. La Guyane est partie, nous sommes deux maintenant, il faut bien qu'on s'organise pour que nous puissions travailler ensemble et recréer l'ambiance qu'il y avait avant le départ de la Guyane. Recréer l'ambiance, recréer le lien qu'il y avait entre les étudiants, entre les enseignants, enseignants-chercheurs, entre le personnel, c'est fondamental pour moi, et cette mutualisation, cette complémentarité. Et l'utilisation du numérique, telle que nous l'avons faite durant le confinement, nous aidera à atteindre nos objectifs. Il ne faut pas croire que nous allons pouvoir faire tout en présentiel, ni forcément déplacer tous les enseignants à chaque fois, mais nous avons pris l'habitude, la technologie avance, le directeur de la DSIN est présent, il est à pied d'œuvre pour améliorer le numérique dans notre université, et je pense que, pour la prochaine mandature, on sera en ordre de marche pour le numérique, pour internet aussi. On est sur ce projet-là. C'est un projet qui nous tient à cœur,

et avant la fin de mon mandat, il faudrait qu'on fasse une démonstration de travail en conseil d'administration en visio-conférence avec la nouvelle technologie, et vous allez voir la différence par rapport à ce que nous avons actuellement.

Monsieur Georges VIRASSAMY, PR

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais vous dire que je m'exprime ici peut-être en ma qualité de doyen des élus. Je suis élu au conseil d'administration depuis 21 ans, sans discontinuer, et notre maison, je crois que je la connais bien. Le temps a passé pour moi et je ne suis plus si éloigné que cela de faire mes adieux à l'université. C'est la raison pour laquelle je tiens donc à dire quelques mots à l'occasion de ce changement de statut. J'ai été fortement impressionné en écoutant le Président Janky faire le bilan des quatre années passées, bilan dans lequel il a rappelé ses réalisations, et elles sont nombreuses. Et j'aurais l'honnêteté de dire que j'ai fait partie, mon centre de recherche a fait partie de ceux qui ont bénéficié de sa préoccupation, puisqu'il a fait en sorte que ce centre puisse se développer pour accueillir le mieux du monde les étudiants du master. Étudiants de master qui sont nombreux (dans mes masters, ils sont 70 cette année). Je suis donc favorablement impressionné par tout ce qui a été énoncé par le Président. Et si le Président Janky était le prochain président de l'université, je dirais que je n'aurais même pas besoin de m'exprimer, parce que je connais Eustase Janky, je connais son souci d'équilibre, et il l'a démontré, et pour moi, il n'y aurait pas de difficulté. La vraie question, c'est que le prochain président ne sera pas Eustase Janky. Par conséquent, il faut, dans ces conditions, que nous ayons des normes, des textes qui encadrent l'action du prochain président, de telle manière que nous soyons rassurés sur les orientations.

Alors, que faut-il dire des statuts qui nous sont proposés ? Ces statuts, à l'évidence, posent un problème de fond, et ce fond, c'est l'absence de concertation, qu'il faut déplorer. Alors, bien sûr, les instances qui devaient être consultées l'ont été, mais, en réalité, il me semble qu'il aurait été utile que, au sein de l'université, un plus large débat s'engage sur ce que nous souhaitons, parce qu'après tout, les statuts comportent, en principe, des valeurs que nous sommes censés partager. Je regrette, par conséquent, que cela n'ait pas eu lieu, et surtout au regard des conséquences actuelles. Nous avons toute une série d'agitations dans l'université, les collègues considérant qu'ils ont été exclus d'un débat aussi fondamental. Il y a donc un vrai problème de forme, et il est dommage que nous en soyons là parce qu'on en aurait pu en faire l'économie.

À ces problèmes de forme s'ajoutent des questions de fond. Il faut quand même rappeler, chers collègues, que les statuts font partie de ce qu'on appelle « les documents communicables ». Cela signifie qu'ils doivent être obligatoirement soumis au ministère, par la voie des recteurs, de telle manière qu'il y ait un contrôle de leur conformité aux dispositions légales. Encore faut-il dire, de ce point de vue du projet qui nous est soumis, qu'il y a des dispositions qui sont ou bien illégales ou bien inopportunes. Illégales, elles l'étaient, j'aurais l'honnêteté de le dire. Illégales parce que le Président nous a dit qu'après discussion en CT, on s'était rendu compte qu'il y avait des choses qui n'allaient pas et cela a été rectifié. Je pense en particulier à la suppression du conseil des doyens, qui n'est pas une simple faculté pour les universités, de les introduire ou de ne pas les introduire. Les conseils des doyens font obligatoirement partie du fonctionnement de l'université et leur présence doit être prévue et organisée par les statuts. Je suis heureux que Monsieur le Président ait indiqué que cela serait rectifié dans l'avenir. Il y a à côté de ces dispositions (mais je n'y reviens pas) que j'ai qualifié d'illégales, celles que je qualifie, cette fois, d'inopportunes. Inopportunes, pourquoi ? Parce que, dans la rédaction actuelle, elles ont été supprimées. Je pense aux valeurs que représente la notion d'autonomie (autonomie des pôles), la notion d'équilibre, qui figure au titre de l'action du président (équilibre des pôles), la suppression de l'alternance (et là, je suis en total désaccord avec Madame AURELIA, parce que l'alternance est, pour moi, le ciment de l'unité de cette université). Alors, la question, à ce point, est celle de savoir si nous allons reproduire les erreurs du passé. Erreurs qui ont été mortifères pour l'Université des Antilles et de la Guyane. Pourquoi suis-je conduit à le dire ? Tout simplement parce que le texte proposé à notre vote a été amputé des principes politiques, des orientations politiques qui l'animaient. Et Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président ont revendiqué un choix, qui consistait à enlever ces orientations politiques et à maintenir, dans le texte qui nous est proposé, uniquement les dispositions légales et rien d'autre. Mais, en réalité, cela pose problème. Pourquoi ? Parce qu'il faut partir de ce qu'est un texte normatif. Un texte normatif comporte une double série d'orientations. On a tout d'abord l'expression de la politique juridique suivie par le texte. Que veut-on, quelles sont les valeurs que l'on défend. Et ces orientations relèvent de l'ordre des finalités, de l'ordre des valeurs. Mais il ne suffit pas d'avoir des valeurs que l'on veut défendre, il faut encore mettre en œuvre ces valeurs sur le plan de la technique juridique. La technique juridique relève de l'ordre des moyens. Et, de là, il faut se poser la question : la fin justifie-t-elle les moyens ? Les valeurs que l'on défend sont-elles traduites sur le plan de la technique juridique ? Autrement dit, on ne peut pas simplement se borner,

dans un texte normatif, à prévoir les dispositions techniques de mise en œuvre, il faut indiquer, en amont, les valeurs qui sont poursuivies, pourquoi on veut telle ou telle orientation sur le plan de la technique juridique. Et c'est précisément cela qui manque dans le texte qui nous est proposé. Et c'est délibéré, Monsieur le Président l'a dit. Il y a, oui, toute une série de dispositions techniques, de fonctionnements, mais amputées de leurs orientations philosophiques, de leurs valeurs juridiques, de leurs finalités. Et ces finalités, elles sont essentielles, parce qu'il n'est pas de mise en œuvre d'un texte (prospère) si l'on perd de vue les valeurs qui sont poursuivies. Et, dans notre cas, il y a des valeurs qui étaient fondamentales : l'autonomie, l'alternance, l'équilibre des pôles. Tout cela a été perdu de vue. Et je suis inquiet parce que (je le redis) tout va dépendre, dans la mise en œuvre de ce texte, de la personnalité du président. Aura-t-on un président désireux de partager, animé par l'esprit de fraternité, de solidarité, de cohésion ? Dans ces conditions, il n'y aurait pas de crainte : le simple fait que l'intéressé aurait ces valeurs nous permettrait de dire qu'il importe peu que, au final, ces valeurs ne soient pas inscrites dans le texte. Mais aura-t-on, demain, un président qui ne serait pas animé de ces valeurs, qui s'en tiendrait uniquement au texte, dans la sécheresse qui nous est proposée ? Alors, mes amis, le péril serait grand que tout soit remis en cause. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle que j'ai été le Vice-président du Président VIRASSAMY, à l'époque. Je ne suis pas là pour contredire un juriste, mais le Président VIRASSAMY nous dit qu'il est inquiet. C'est sûr que si on laisse le mot « autonomie », on laisse « alternance », là, moi, je serais inquiet. Là, je serais très inquiet trop inquiet et très pressé pour partir, parce qu'on vivra d'énormes problèmes si on laisse ces mots dans les statuts de l'université alors qu'ils ne figurent pas dans la loi. Vous savez que, à partir du moment où cela figure ou pas dans la loi, cela peut être interprété. Si les hommes pouvaient s'entendre et passer un relais facilement, il n'y aurait pas de problème, mais ce n'est pas toujours le cas. Moi, si demain j'avais la possibilité de me représenter, je me serais retiré sans difficulté, cela ne m'aurait pas posé de problème. Mais est-ce que tout le monde est capable de faire comme moi ? Je ne suis pas sûr. Ce que nous faisons là, ce n'est donc pas pour maintenant, c'est pour demain et après-demain. Je vous rappelle que le problème de l'alternance a toujours été posé. Ça a toujours été posé à notre université depuis que je suis arrivé. Je suis certainement le plus ancien de cette université (cela fait 31 ans que je suis là), et cela a toujours été posé. J'ai vu la majorité des présidents défilés et le mot « alternance » a été avancé à chaque fois. Je rappelle que j'ai été le doyen de la Faculté de médecine, et le doyen Bastarud, qui a mis en place cette faculté de médecine, avait prôné l'alternance, et quand mon tour est arrivé, mon président s'est présenté contre moi. Je rappelle encore que tout le monde utilisait le mot « alternance » quand, moi, je me suis présenté à la présidence de cette université il y a quelques années. Alors même que c'était le tour de la Guadeloupe, des collègues martiniquais se sont présentés contre moi. L'alternance, c'est quand on veut, quand cela nous arrange. Quand cela nous arrange, on fait l'alternance, mais quand cela ne nous arrange pas, on va trouver les textes de loi qui vont dire : « Oui, mais ce n'est pas écrit dans la loi. » Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Nous sommes là pour bâtir, nous sommes là pour construire dans du dur, et éviter de revenir sur cette même discussion. Discussion qui empoisonne le développement de notre université, qui ralentit le développement de l'université. Et je peux vous dire, heureusement qu'on est fort au niveau de cette gouvernance, nous avons pu faire des choses, parce qu'à chaque pas que je faisais, il y avait un frein et il y avait un obstacle. J'ai contourné, je suis passé outre les obstacles pour que nous ayons tout ce que vous voyez dans les documents qui vous ont été remis ce matin sur table. Nous avons beaucoup travaillé, et je pense que, ce que nous faisons aujourd'hui, ce n'est pas pour une mandature, c'est pour sécuriser l'établissement. Tous les mots qui ne figurent pas dans le texte de loi, utilisés soit à visée politique, soit à visée philosophique risquent de poser problème. Je voulais juste dire que, je pense comme lui, on a envie de sécuriser l'établissement, on n'a pas envie que, demain, nous soyons dans la même situation.

Monsieur Emmanuel THOUARD, personnalité extérieure

Moi, je partage un petit peu les craintes exprimées par le professeur VIRASSAMY. Bien entendu, sur le fait que la concertation n'ayant pas eu lieu, les gens se sentent un petit peu floués de ces décisions et de cette non-concertation. Et, au-delà, des termes, effectivement très importants, du préambule qui ont été supprimés (et on a bien compris votre parti pris), d'équilibre, de solidarité (je ne sais pas si le mot y était, mais, en tout cas, il manque peut-être beaucoup dans ce texte), je pense que les gens qui fomentent ces agitations dont vous faites état ont senti des choses peut-être plus insidieuses, comme la limitation du rôle des vice-présidents ou la disparition d'une certaine forme de gestion de proximité, voire des intentions un peu jacobines de centralisation. Et c'est là-dessus que les gens, finalement, vont focaliser leur mécontentement,

et non pas sur les grands principes (que j'approuve) de mutualisation, de volonté de stabilité, de complémentarité, où, là, on retrouve clairement la vraie idée de cette université. Alors, sur l'alternance, mon avis est un peu partagé, c'est-à-dire autant je pense que c'est quelque chose qui est important de laisser penser ou de laisser l'espoir aux différentes parties que tout le monde a le droit à accéder à la fonction suprême, mais, par contre, là où je suis particulièrement favorable, c'est le ticket à trois, qui, je pense, est un gage de stabilité. Du coup, je ne me prononcerai pas sur l'alternance, ce n'est pas trop mon rôle. Mais je pense que la mauvaise perception de ce texte provient probablement aussi de maladresses dans la rédaction ou dans la suppression de certains termes ou de certaines dispositions. Comme la prise d'avis des vice-présidents dans certaines actions administratives, qui a été supprimée purement et simplement, et qui, finalement, donne à penser que vous aviez des intentions de centralisation jacobine. C'était ce que je voulais rajouter, merci.

Monsieur le Président

Bien, merci, Monsieur THOUARD. Il y a une loi qui a été votée. On a adapté tout simplement les statuts à la loi qui a été votée. Mais je comprends. Et c'est normal qu'il y ait des discussions, nous sommes en démocratie. Il y a discussion, vous avez pris la parole, vous avez présenté votre crainte, ce que je peux comprendre, mais il faut savoir que la concertation n'a jamais été utilisée, quand on parle de statuts, dans cette université. Moi, cela fait 31 ans que je suis là, je n'ai pas vu de concertation quand on parle de statuts de l'université. Et il y a plusieurs changements ; jamais de concertation. Par contre, les instances doivent jouer pleinement leur rôle, le CT et le CA (dans lequel nous sommes aujourd'hui). Moi, j'ai vécu toutes ces périodes sans concertation. Et le Professeur VIRASSAMY est là, il a été président aussi à un moment donné, il sait très bien que, souvent, on avait des conseils d'administrations qui duraient énormément, tout simplement parce que les documents arrivaient sur table, il fallait les étudier à ce moment-là. Nous avons fait beaucoup de progrès. Ce ne sera jamais assez, mais nous sommes sur la bonne voie, et j'espère que nous allons continuer dans ce sens et améliorer notre fonctionnement. Je pense aussi que, si nous arrivons à voter ces statuts, notre université sera positionnée sur la voie du renouveau pour de nombreuses années. Ceux qui vont me succéder prendront le temps pour faire évoluer l'université, ne perdront pas de temps à faire du courrier pour essayer de rassurer tout le monde ou aller devant les tribunaux administratifs pour gérer certaines situations un peu épineuses. J'espère qu'on va passer ce cap-là et que le nouveau président ou la nouvelle présidente pourra travailler sereinement dans le seul but de faire évoluer notre université. Oui, Monsieur PARVIN.

Monsieur Nicolas PARVIN, étudiant 971

Je suis particulièrement enthousiasmé par l'apparition de ce nouveau statut, qui permettra d'aller dans le sens de l'unité de nos deux pôles. C'est très important (je parle en tant qu'étudiant), parce qu'à chaque fois qu'il y a eu des divisions qui perturbaient la vie étudiante, tous les élus, dont moi-même, nous avons la responsabilité de rassurer le collège Usagers. Si nous parvenons enfin à garantir une certaine cohésion de l'ensemble de l'université, je pense que nous avons tous à y gagner. Et j'ai bien entendu les remarques qui ont été faites par les différents intervenants. Il me semble qu'il y a là une question d'avenir, et qui, aujourd'hui, fait que je soutiendrai ce texte.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai donc pris connaissance de la proposition de statuts que vous nous avez soumis et je dois dire que je suis très inquiète sur les orientations qui sont prises, pour la plupart, qui relèvent en fait de votre volonté de président. Sur la forme, je m'inscris, comme certains collègues, dans cette dynamique selon laquelle il est fondamental que, quand on change un texte autant en profondeur, il y ait un débat qui s'instaure au niveau de la communauté universitaire, pour éviter toutes les frustrations et tous les agitements que l'on constate aujourd'hui. Concernant les modifications du texte qui sont proposées, dès le préambule, on constate bien la disparition de notions fondamentales, la notion d'autonomie des pôles universitaires, la notion d'équilibre. Ce sont ces notions qui, à mon sens, se doivent d'être absolument maintenues pour que, de manière collégiale, nous puissions, sur les deux pôles universitaires, nous entendre et travailler ensemble. Nous avons vécu la scission brutale avec la Guyane, et qui était motivée, pour beaucoup, sur ce sentiment des Guyanais de ne pas être entendus, de ne pas être partie prenante de la politique universitaire et d'être laissés pour compte. Le conseil de pôle, que j'ai l'honneur de présider depuis bientôt quatre ans, a travaillé sur de nombreux dossiers. Nous avons mené les débats de manière respectueuse. Les projets, les dossiers ont été démocratiquement discutés et votés. Mais ce que j'ai constaté, au cours de ces années, c'est une véritable recentralisation des missions, des fonctions du pôle universitaire, et à l'avantage de l'administration centrale de l'université. Et je n'ai eu de cesse, d'alerter, de vous le dire,

Monsieur le Président également, et d'en informer le conseil de pôle, qui s'est d'ailleurs positionné à de nombreuses reprises sur ce sujet. Alors, supprimer l'équilibre dans le texte (déjà cet équilibre, il fait partie de la loi), c'est, à mon sens, risquer d'accentuer encore le déséquilibre qui existe entre les deux pôles universitaires. Les présidents ou présidentes vont se succéder, on ne connaît pas à l'avance quelles seront leurs orientations, mais si l'on ne cadre pas, justement dans les statuts de l'université, on peut très bien voir ce qui est déjà en train de se produire, c'est le fait qu'un pôle grossisse au détriment de l'autre, parce que, justement, on parle de mutualisation mais pas d'équilibre véritablement entre les pôles universitaires, et on risque encore d'accentuer les frustrations et d'aller sur des mouvements qui seront préjudiciables, forcément, à notre université. Parce qu'il est important que nous puissions développer sur nos deux territoires d'implantation la formation, la recherche et bien entendu, les infrastructures de notre université, et des infrastructures dignes de ce nom. Je vous le dis, la notion d'équilibre, c'est justement un facteur de cohérence pour notre université, qu'il faut absolument maintenir dans les statuts de cette université.

Sur la question de l'autonomie. L'autonomie a été prévue, conçue comme un principe d'organisation de notre établissement, le ciment qui permettrait la cohésion entre les deux pôles universitaires. Quand on supprime cette notion d'autonomie, cette volonté politique, comme le disait le professeur VIRASSAMY, qui est fondamentale dans un texte qui n'est pas seulement technique, on bouleverse, dans ces statuts, les relations qui existent entre les deux pôles universitaires. Et l'une des principales conséquences, c'est de priver les pôles. Et en particulier le pôle martiniquais, où ne se trouve pas l'administration centrale, de le priver de la prise en compte des réalités propres de son territoire d'implantation. Mais c'est le cas également pour la Guadeloupe, puisque les présidents vont, de toutes les façons, se succéder. Et pour toutes les questions qui concernent le développement du territoire, la recherche, la formation, elles ne sont pas identiques pour les pôles de la Martinique et de la Guadeloupe, donc il est absolument nécessaire pour que l'université, sur chaque territoire, contribue au développement du territoire où il est implanté, il est nécessaire que le pôle universitaire bénéficie d'une autonomie pour construire un véritable dialogue et des relations suivies avec les institutions locales, les responsables politiques, les responsables du pôle universitaire. Nous avons besoin d'une relation de proximité avec les institutions des territoires, et c'est ce que permet justement, l'autonomie des pôles universitaires, et qui a été voulu dans le cadre de la gouvernance précédente. Vous étiez également membre du conseil d'administration, Monsieur le Président, et vous avez voté les statuts.

Enfin, je voudrais vous dire que, effectivement, il y a des modifications qui sont apportées liées à la loi de programmation de la recherche qui se retrouvent, de façon tout à fait logique dans le texte que vous proposez, mais il y a d'autres éléments (on l'a précisé) qui font partie de la loi et qui n'apparaissent plus. Si on parle, par exemple, du rôle des vice-présidents de pôle, l'article de loi précise que « le président de l'université assure, par ses arbitrages, la cohésion et l'équilibre entre les pôles universitaires régionaux en concertation avec les vice-présidents de pôle ». C'est inscrit dans la loi, et cet élément, il est supprimé du texte que vous proposez. Je ne vais pas faire de manière exhaustive, mais je vous prends certains éléments. Si on prend l'article 15 des statuts, il est précisé qu'« un nouveau membre est désigné pour la durée du mandat restant à courir selon des modalités fixées par décret sauf si la vacance intervient au moins huit mois avant le terme du mandat », dans le texte que vous proposez, alors que la loi spécifie qu'il s'agit d'un délai de six mois. Enfin, dans le titre 6, dans le chapitre « administration », dans la loi également, « le vice-président de pôle a autorité sur les personnels, émet un avis sur les affectations des personnels administratifs (ingénieurs, etc.) ». et là, dans le texte que vous proposez, cet avis est supprimé. Il y a d'autres éléments. Je ne vais pas m'étendre sur l'ensemble des éléments qui apparaissent parfois en contradiction avec la loi. Là, on peut toujours apporter les amendements, mais ce qui est le plus inquiétant, à mon sens, ce sont ces notions d'autonomie des pôles universitaires, d'équilibre (une notion fondamentale) entre les pôles universitaires, parce que ce que nous vivons sur le pôle de la Martinique, c'est justement un déséquilibre entre les pôles universitaires, qui s'accroît de plus en plus, et cette question d'alternance également, qui était précisée et qui, à mon sens, demeure fondamentale.

Monsieur le Président

Bien, merci beaucoup, Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Monsieur James LARROUY, étudiant 971

Merci, Monsieur le Président. Je tiens à donner mon ressenti en tant qu'étudiant et Vice-Président Étudiant du pôle Guadeloupe. Je vais faire comme Madame AURELIA a fait. J'ai été élu deux fois à la suite avec une très large majorité de voix au niveau du pôle Guadeloupe. Je tiens à rebondir sur certaines choses. J'entends parler de manque de concertation, de centralisation. Sur ces deux plans, j'aimerais dire quelque chose, mais de mon point de vue d'étudiant. Le Président avait proposé, l'année dernière « Réinventons l'UA ». On parle

d'agitateurs et de personnes qui voulaient s'exprimer. Si vous allez à la page 40 du document remis, si vous cherchez ces personnes qui auraient pu s'exprimer à ce moment-là, elles n'y sont pas, du moins pour celles présentes sur le pôle Guadeloupe (je ne sais pas ce qui était le cas de la Martinique). Je trouve donc un peu risible, aujourd'hui, que l'on s'insurge de ne pas pouvoir s'exprimer et de dire qu'à chaque fois, le Président a fait réprimer... bref.

Ensuite, on parle de centralisation. Je pense que les élus étudiants en Martinique pourront le confirmer, dans l'ensemble des UFR ou dans les facultés, quand il y avait des soucis au niveau des scolarités, quand des étudiants ne trouvaient pas de place de parking, quand les étudiants avaient besoin d'avoir des diplômes, c'était en CA, et après avoir contacté la gouvernance de l'université à travers le Président ou son équipe, que ces problèmes ont été réglés. Tout cela est vérifiable. Il suffit de regarder les PV. Il suffit aussi que les élus donnent leur avis sur cette chose. À mon sens, le texte propose des améliorations qui vont dans le sens d'une vraie amélioration de l'Université des Antilles, d'un vrai dynamisme. J'ai entendu tout à l'heure Madame AURELIA dire qu'aucun parent d'élève n'avait confiance en l'Université des Antilles. Jusqu'à l'année dernière, et depuis 2017, je travaillais au tutorat d'inscription, et effectivement, en 2017, il y avait encore des parents qui avaient des craintes au niveau de l'Université des Antilles. mais, fort de l'évolution des formations, de la visibilité, de la qualité d'enseignement, je suis arrivé en 2015, et j'entendais cela. Et, de plus en plus, on n'a plus parlé de cela, et on commence à avoir une nouvelle image. Je prends un exemple. Chaque semaine, vous avez une association étudiante qui envoie trois de ses étudiants (qui s'appelle « Rivage ») sur canal 10, qui parlent de sujets d'innovation. On considère que ces étudiants ont un potentiel (alors qu'ils ne sont qu'en deuxième ou troisième licence d'informatique). Je crois qu'il y a un renouvellement de l'image de l'université qui s'opère depuis deux ou trois ans, grâce à la dynamique proposée par le président de l'université. Et je pense que tous étudiants, si vous leur posez des questions sur leur qualité de vie au niveau de l'université, pour ceux qui étaient là depuis au moins deux ou trois ans, vous diront qu'elle s'est améliorée.

Par rapport au ticket à trois, je pense que (je pense que c'est une évidence pour tout le monde), c'est la meilleure solution (ce n'est pas la meilleure, pour moi, mais c'est l'une des très bonnes solutions), puisque le Président nous a, le VP Étudiant de Martinique et moi-même, beaucoup intégrés lors du covid, et c'est parce qu'il y avait une synergie entre nous trois, puisqu'il nous faisait confiance et on lui fait jusqu'alors confiance (et je lui fais encore confiance avec ces modifications qu'il présente aujourd'hui et je pense que les étudiants que je représente lui feraient confiance aussi), qui permettait à ce qu'on ait une gestion, la meilleure, entre les pôles et pour les étudiants.

Enfin, par rapport au mot « développement équilibré », j'ai entendu la VP Pôle de Martinique dire qu'il y avait un déséquilibre en Martinique et en Guadeloupe. En tout cas, au niveau de la Vie étudiante (et j'y suis arrivé en 2015 et on est en 2021), nous n'avons pas de BVE. On a une toute petite salle pour tous pour pouvoir se nourrir. Il y a eu des constructions qui ont été faites au niveau du pôle Martinique. On n'a pas non plus de radio campus. Nous n'avons pas non plus d'endroits où se garer, à tel point que j'ai dû interpellier le VP pôle parce que le CROUS avait pris la décision de fermer ses barrières, et cette décision a dû être débattue encore au niveau du Président, qui, lui, a contacté le CROUS à ce sujet (et Monsieur HANOT en est témoin puisque c'est avec lui qu'il avait discuté). Tout cela pour dire que, finalement, moi, je ne vois jusqu'à maintenant, du moins avec la gouvernance actuelle, que des points positifs à cette, comme vous le dites, « centralisation », puisqu'elle permet d'apporter des solutions, des solutions concrètes et sur la durée, et qui ont été au bénéfice des étudiants de A à Z, peu importe leur provenance. C'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur LARROUY. Monsieur ROOS.

Monsieur Christophe ROOS, PR

Monsieur le Président. Je vais tout d'abord dire que j'apprécie toujours autant quand le Président VIRASSAMY s'exprime. C'est quelqu'un que je respecte beaucoup et pour qui j'ai beaucoup de considération. Aujourd'hui, je suis désolé, je ne partage pas tout à fait votre vision des choses, mais sachez que vous représentez pour quelque chose pour nous à l'Université des Antilles, et de la Guyane anciennement. Lorsqu'il y a eu la visite de la commission parlementaire (en 2018 ou début 2019, je ne m'en rappelle plus exactement), j'ai été reçu dans cette même salle avec plusieurs collègues. Je plante le tableau parce que c'est par rapport à cela que je souhaitais m'exprimer. D'abord dire que je ne suis pas forcément le mieux placé, même si cela fait vingt-cinq ans que je suis là, pour faire de la politique politicienne sur nos territoires, donc je vais me limiter à une approche rationnelle, pragmatique, basée sur des constats. Le pôle Martinique ne fonctionne pas correctement, et quand je dis qu'il ne fonctionne pas correctement, c'est un doux euphémisme. Il n'y a aucun

dynamisme qui est insufflé sur ce territoire, et tout cela se fait au détriment de nos jeunes et de la Martinique. Je prends bonne note de ces statuts, du ticket à trois, qui, si je ne me trompe pas, était une proposition de l'ancienne équipe présidentielle et je suis quand même assez surpris aujourd'hui qu'un certain nombre qui soutenaient cette idée à l'époque, sont ceux (pour certains) qui maintenant décrivent ces statuts et ce ticket à trois. Certains, puisque, moi, j'étais pour ce ticket à trois dès le début. Ça ne marche pas, parce que ces statuts (ceux qui fonctionnent encore actuellement), à mon avis, sont trop compliqués, trop ambigus, que leur interprétation porte à conflit. Elle porte à conflit parce que nous ne sommes que des hommes et que nous avons cette capacité à se servir des textes de façon parfois insidieuse. Et j'ose un parallèle avec les sciences, que mes collègues scientifiques comprendront tout de suite. Les dispositifs expérimentaux les plus simples sont toujours les plus fiables et toujours ceux qui marchent le mieux. Les nouveaux statuts apportent des clarifications, de la simplicité, le terme « développement équilibré » me paraît essentiel, mais la décentralisation ou l'autonomie (je ne sais pas quel terme est utilisé exactement) qui pourrait apparaître comme une force, comme un atout, moi, je la considère en fait comme une faiblesse. Je rejoins Madame AURELIA sur son analyse initiale. Je souscris à ce qu'elle a dit sur les leurres que sont l'alternance et la décentralisation. Par contre, je la rejoins sur le ticket à trois. Comme je l'ai dit, j'étais un fervent partisan de ce ticket à 3. Et pour revenir à cette visite de la commission parlementaire, je vais peut-être en faire bondir quelques-uns, mais je vais le dire quand même (je le répète, je ne fais pas de la politique politicienne, je me limite au fonctionnement, à ce qui est pragmatique, ce que je peux mesurer). Ces statuts, pour moi, ne vont pas assez loin. Pour moi, c'est le droit commun qui devrait s'appliquer (comme Monsieur GERARDIN l'a dit), tout simplement parce que le droit commun, c'est une machine qu'on connaît, une machine qui fonctionne. Même s'il n'y a pas marqué « droit commun », je pense que ces statuts vont quand même dans le bon sens, ils vont quand même dans le sens de la simplification, et je suis favorable à ces statuts. Enfin, je vais faire parler les Guyanais, puisque tout le monde fait parler les Guyanais aujourd'hui. Je voudrais simplement rappeler que si les Guyanais sont partis, c'est parce que c'est Madame Taubira qui les a fait partir, en jouant notamment sur la fibre nationaliste. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Bien. Merci, Monsieur ROOS. Mes chers collègues, après ces quelques prises de parole, on arrête. On ne peut plus continuer, sinon on passera la journée. Monsieur PORTECOP, Madame GABOURG, Monsieur LUIT et Monsieur GABUT, et après on continue.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972

Je ne serai pas très longue. J'entends beaucoup parler d'alternance. Je voudrais juste dire déjà un petit mot là-dessus. C'est un principe fondamental, et on a bien vu où le non-respect de cette alternance nous a menés jusqu'à maintenant. Ensuite, j'entends de certains collègues, tout comme les étudiants, qui ont été alertés... [pb son 2'32'36]. Les statuts, à mon avis, sont l'affaire du CA, et donc c'est à nous, étudiants, de conforter nos collègues étudiants et à vous, enseignants, de conforter vos collègues enseignants, de les réunir s'il le faut, de discuter avec eux afin de les rassurer sur la teneur de ce qui se dit au sujet de ces statuts dans le CA. Je ne pense pas qu'il soit forcément nécessaire de faire appel à tous. [pb son 2'33'19] ... tout le monde n'avait pas forcément été confronté.

Ensuite, deux choses. C'est une loi, on nous demande d'intégrer cette loi à nos statuts, et c'est simplement ce qu'on fait : on intègre la loi, on la respecte. Je ne vois pas pourquoi on voudrait ne pas la faire. Par contre, j'ai une question, et je vais finir avec cela. C'est peut-être un peu prématuré, mais étant donné qu'il y a des tensions, et qu'elles ne sont pas près de disparaître, je souhaiterais savoir, si éventuellement il en vient à avoir des tensions au sein du ticket à trois, est-ce que vous avez réfléchi à ce qui pourrait se mettre en place à ce moment-là ?

Monsieur le Président

On ne l'a pas encore expérimenté. J'aurais aimé qu'il n'y ait pas de tensions.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972

J'aurais aimé aussi.

Monsieur le Président

Je ne vais pas l'expérimenter, parce que ce n'est pas moi qui vais mettre en place le ticket à trois, mais je compte sur la valeur des hommes et votre capacité de travailler ensemble. Et c'est ce que nous voulons, donc il faudrait qu'on se donne les moyens pour le faire. Je ne suis pas pessimiste.

Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972

Moi non plus.

Monsieur le Président

Merci, Raïssa. Monsieur GABUT.

Monsieur Christophe GABUT, personnalité extérieure

Monsieur le Président, je vous remercie, et l'ensemble de l'assemblée, pour la qualité des échanges, la transparence, la franchise en fait.

Je voulais exprimer très rapidement la position du Conseil municipal de la ville de Schœlcher. Le fait de rentrer dans le cadre de la nouvelle PR me semble, bien évidemment, non seulement souhaitable, mais nécessaire. Le ticket à trois est sans doute porteur d'un vrai progrès. Par contre, ce que nous n'arrivons pas bien à saisir, c'est que l'option a été choisie de toiletter les statuts en les débarrassant entre guillemets de tous les contenus non réglementaires ou ne figurant pas stricto sensu dans le Code d'éducation. En liant cela avec le fait du grand manque de concertation, qui nous pose problème (cela a été dit à maintes reprises ce matin), est-ce qu'on n'aurait pas pu envisager de tirer profit de toutes les difficultés rencontrées sur l'interprétation de l'autonomie, de la solidarité, de l'alternance, de tirer profit des événements survenus ces dernières années pour, au contraire, affiner ces statuts actuels, sans partir sur d'autres statuts qui auront l'apparence de la neutralité mais ne garantissent en aucune manière, sur le plan social notamment, une meilleure collaboration entre les territoires et respectant leurs spécificités ? Et, donc, à ce titre-là, nous regrettons fortement le manque de concertation. J'ai bien entendu les contraintes de temps qui ont été celles de votre Président, celles de vos équipes, néanmoins, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de convaincre et d'aplanir une bonne fois pour toutes les craintes, les inquiétudes, qui sont quand même légitimes. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GABUT. Je ne fais pas de commentaire.

Monsieur Meddy LUIT, étudiant 971

Moi, ce qui me chagrine, c'est que tous les étudiants, on parle d'une voix unique, on parle dans un même sens et que vous, enseignants, chercheurs, vous êtes censés nous donner l'exemple, vous n'arrivez pas à vous accorder sur quelque chose. On a déjà retenu que c'est l'unité qui va nous faire progresser, et aujourd'hui, c'est nous qui vous donnons une leçon sur comment gérer la manière de voir. En tout cas, j'espère que ceux qui vont m'écouter vont comprendre que, justement, le sens de tripartie va vers une unité, et qu'on arrête de se déchirer comme cela. Parce qu'en fait, vous pensez plus au pouvoir, vous ne pensez pas à nous, les étudiants, et c'est ce qui me chagrine.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur LUIT. Monsieur PORTECOP, et on arrête la discussion.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que les années que nous venons de vivre nous montrent, de façon assez claire, qu'aucun texte ne peut pallier l'absence de volonté des uns et des autres de travailler ensemble, aussi complet qu'il puisse sembler être. De mon point de vue, un avenir stable passera par la définition d'ambitions communes, de chantiers reposant largement sur la mobilisation du potentiel de chaque territoire. Faire face à la pandémie a été un de ces chantiers qui s'imposaient à nous, nous avons dû tous nous mettre ensemble pour résister, à cette période compliquée, et qui n'est d'ailleurs pas terminée, mais il faudra, au-delà de cela, se projeter dans d'autres ambitions collectives qui pourront valoriser le potentiel de chacun et permettre que le dynamisme de chaque territoire soit récompensé par un développement qui sera alors équilibré.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur PORTECOP. Il y a eu des questions qui ont été soulevées et des corrections à faire. Je demande à Monsieur GEOFFROY, qui a pris note, de bien vouloir nous dire les corrections qui sont remontées. On va les faire, et après, on va passer au vote. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR

Merci, Monsieur le Président. Je commencerai par le conseil des directeurs de composantes et des doyens, qui a été rajouté suite à l'interpellation des membres du CT et des membres du conseil d'administration. Cet article revient pleinement, qui figure dans le Code de l'éducation.

Également un article sur la participation au conseil des DGS et agent comptable avec voix consultative, qui était présent dans les anciens statuts. Il revient donc également tel quel. Dans le préambule, Président, je crois que tu as (d'ailleurs, c'était aussi le propos liminaire) accepté le fait d'introduire le mot « équilibré » à la suite de « développement », donc dans la phrase : « *L'UA comprend deux pôles universitaires implantés, l'un en Guadeloupe, l'autre en Martinique dont elle favorise le développement équilibré en cohérence avec la stratégie de l'université.* » Le mot « équilibré » est donc inséré après le mot « développement ».

Ensuite, Madame la Vice-Présidente du pôle Martinique a fait mention (mais je crois qu'elle s'est rétractée) d'une difficulté sur un délai de huit mois qui devrait être six mois, mais nous avons la certitude qu'il s'agit bien de huit mois lorsqu'il s'agit de la vacance d'un siège dans un conseil, et quand on est à huit mois du renouvellement du conseil, on n'est pas dans l'obligation d'effectuer un renouvellement partiel de ce siège. C'est bien huit mois pour les Antilles. Les six mois dont Madame la Vice-Présidente fait mention concernent les autres universités, je crois, de droit commun. Là, il n'y avait pas d'erreur factuelle chez nous. Enfin, Madame la Vice-Présidente a aussi pointé du doigt des absences concernant les vice-présidents de pôle dans certains articles. Il est évidemment hors de question de voter des articles qui ne soient pas en tout point en adéquation, c'est-à-dire exactement identiques à ceux qui sont dans le Code de l'éducation. Tous les articles qui sont issus du Code de l'éducation sont retranscrits tels quels. S'il y a eu un raté, il sera, de toute façon, corrigé. Ça, c'est un préalable, je pense, évident.

Monsieur le Président

Compte tenu de ces corrections, nous allons passer au vote. Merci beaucoup pour ces échanges très fructueux, qui ont duré la matinée. J'ai bien dit en préambule que nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, nous sommes là pour discuter, échanger et pour construire ensemble.

Nous allons passer au vote. Monsieur HANOT, vous prenez note. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ?

Monsieur Georges VIRASSAMY, PR

Le président VIRASSAMY s'abstient.

Monsieur le Président

Qui vote contre ?

Monsieur Christophe GABUT, personnalité extérieure

La Ville de Schoelcher vote contre, Monsieur le Président.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Madame MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN vote contre, avec une procuration donnée, qui vous a été transmise. Est-ce que vous avez bien la procuration ?

Monsieur le Président

De Monsieur HAYOT. On l'a bien.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

De Bernard HAYOT, tout à fait. Ça fait donc deux votes contre.

Monsieur Emmanuel THOUARD, personnalité extérieure

Emmanuel THOUARD vote contre aussi, avec une procuration KIMBOO Karine.

Monsieur le Président

Madame KIMBOO est en congé longue durée, elle ne peut pas prendre part au vote.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric GERARDIN.

MORINIERE Max,

Monsieur MORINIERE, avec procuration de Madame NELLA. Votre contre.

Monsieur le Président

Il y a donc 7 votes contre et 1 abstention. 19 pour. Merci beaucoup. J'ai voté à la place de Monsieur DURIMEL, qui m'a donné procuration. Merci beaucoup, chers collègues.

Nous allons passer au point suivant. Madame BERTO GAL, vous pouvez prendre la parole.

Approbation des nouveaux statuts de l'Université des Antilles	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	7
APPROBATION	Pour	19

3. Ressources humaines (vote)

a) Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Bonjour à tous. Il s'agit de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs. Dans le cadre de la session synchronisée 2021, l'Université des Antilles procède au recrutement des enseignants-chercheurs 14 postes de maîtres de conférences, 8 postes de MCF pour le pôle Guadeloupe et 6 postes pour le pôle Martinique, dont 2 postes sont basés à l'UFR Roger Toumson, 1 poste à l'UFR SJE, 1 poste à l'INSPÉ, 1 poste à l'IUT, 2 postes à l'UFR SEN et 1 poste à l'UFR STAPS. Pour le pôle Martinique, 4 postes à LSH et 2 postes au DSI.

Monsieur le Président

Bien. Est-ce qu'il y a des questions sur les tableaux qui ont été présentés par Madame Gladys BERTO GAL ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Monsieur le Président, il y a un poste de professeur en Martinique aussi, il me semble ?

Monsieur le Président

Oui, il y a un poste de professeur aussi en Martinique. Elle n'a présenté que les maîtres de conférences, mais le poste de professeur est là aussi.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

D'accord.

Monsieur le Président

À ce moment-là, on va voir ensemble les deux tableaux maîtres de conférences, plus le tableau de professeurs. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions sur ces tableaux, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Une remarque, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Monsieur GERARDIN s'abstient.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Non, non, je vote contre.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole... Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole.

Monsieur le Président

Madame FRANCOIS-HAUGRIN, je suis au stade de vote.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Vous avez demandé s'il n'y a pas de questions, et j'ai demandé la parole.

Monsieur le Président

Je n'ai pas entendu.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Je voudrais donc prendre la parole.

Monsieur le Président

On est en cours de vote. Monsieur GERARDIN vote contre.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, c'est justement concernant le point que je demande la parole.

[Quelqu'un intervient : Elle vote ou elle ne vote pas ? On ne peut pas interrompre un vote, Monsieur le Président]

Monsieur le Président

Madame FRANCOIS-HAUGRIN, quand le Président dit qu'il donne la parole aux gens, vous demandez la parole. Il y a un micro, vous parlez devant et on vous entend. On ne peut pas interrompre un vote. Si, à chaque fois, on le fait, on n'y arrivera pas.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

C'est ce que j'ai fait, Monsieur le Président, j'ai demandé la parole.

Monsieur le Président

Personne ne vous a entendu ici.

[Monsieur le Président, on ne peut pas interrompre un vote. Je vous demande de continuer le vote, s'il vous plaît.]

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Vous avez demandé « Qui prend la parole ? », et vous êtes passé au vote directement, Monsieur le Président, vous n'avez même pas attendu qu'on prenne la parole. Monsieur le Président, c'est vous qui êtes le président de séance, je prends note de ce que vous dites, mais je déplore que je n'aie pas pu avoir la parole alors que je l'ai demandée.

Monsieur le Président

Je suis désolé, je pense que je ne suis pas seul dans cette salle, personne ici n'a entendu que Madame FRANCOIS-HAUGRIN a demandé la parole.

Monsieur Max MORINIERE, personnalité extérieur

Monsieur le Président, je peux en témoigner, lorsque vous avez dit cela, elle a demandé la parole et il a quelqu'un d'autre qui parlait. Elle a demandé la parole ; vous n'avez pas entendu. C'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur le Président

Alors je vais donner la parole à Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Allez-y.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, concernant la campagne d'emplois qui est présentée, je tiens à dire qu'elle n'est pas passée par les instances du pôle Martinique, ni par le comité technique spécial, ni par le conseil de pôles. Je tiens à vous dire également que, concernant cette campagne d'emplois, il y a eu un certain nombre de remontées qui m'ont été faites sur des irrégularités concernant des postes qui ont été positionnés, donc au niveau des tableaux. D'autre part, j'ai également été destinataire d'un courrier d'élus du CAC, qui vous est adressé et qui pointe du doigt un certain nombre d'irrégularités concernant le vote qu'il y a eu pour la campagne d'emplois au conseil académique de l'établissement le 2 février 2021, que ce soit en commission plénière ou en commission restreinte, avec de nombreuses interventions en séance qui vous avaient été faites pour attirer votre attention sur plusieurs irrégularités qui ont présidé aux délibérations et qui risquaient de mettre en péril la sécurité juridique des décisions qui étaient arrêtées. Dans ce courrier, Monsieur le Président, les irrégularités vous ont été décrites, donc concernant les demandes de publication d'emplois d'enseignants-chercheurs sans que le CAC ne puisse émettre un avis sur la qualification à donner aux emplois, comme l'exigent les textes.

D'autre part, il vous a été également précisé que le CAC a délibéré sur les demandes de publication des employés, maintenant du pôle Martinique, en absence de tout avis préalable du conseil de pôle, et donc en contradiction avec les dispositions statutaires. Il y a également une information qui vous est apportée concernant la demande de publication d'un emploi, l'emploi PR0124, sur le fondement de l'article 46-3 du décret du 6 juin 1984, qui aurait été soustrait à l'examen du CAC au motif, selon les explications que vous auriez données, que l'Université des Antilles a demandé moins de neuf publications d'emplois de professeurs et qu'il n'y avait pas lieu de statuer dans ce cas précis. Or, les élus du CAC vous expliquent que ce n'était pas approprié, cette conclusion que vous tiriez sur ce point. Enfin, un dernier point concerne la publication d'un emploi PRAG 83 concernant un poste non vacant occupé par un agent qui dispose d'un arrêté d'affectation sans limite de durée et le fait qu'il soit détaché dans celui des professeurs agrégés ne relève pas de l'Université des Antilles.

Il vous a également été précisé que la transcription tardive des documents soumis à l'examen du CAC a permis de relever un certain nombre d'autres irrégularités, en particulier les comités de sélection constitués à l'aveugle faute d'avis préalable sur la qualification à donner aux emplois et le fait que vous ayez pratiqué encore, lors de ce CAC, des votes séparés sur des éléments extraits des dossiers qui sont examinés. Une pratique qu'ils considèrent comme imposée par vos soins, qu'ils considèrent comme étant arbitraire, alors que les demandes qui sont faites par certains membres du CAC se voient souvent opposer une fin de non-recevoir (je cite les éléments qui sont dans ce texte) alors que les textes exigent un traitement au cas par cas. Une liste bloquée puisqu'un vote global sans possibilité de traitement différencié.

Voilà, Monsieur le Président, il était, je pense, important d'apporter à la connaissance du conseil d'administration, parce que la campagne d'emplois que vous soumettez aujourd'hui véritablement n'a pas suivi le circuit normal pour être présenté aujourd'hui au conseil d'administration de l'université, avec des irrégularités relevant tant des pôles universitaires que du conseil académique de l'établissement.

Monsieur Président

Merci, Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste indiquer qu'il y a une habitude assez récente dans cet établissement, c'est de confondre les instances avec des tribunaux administratifs et de décrypter l'irrégularité de procédure. Je pense que, cela, c'est le rôle d'un juge. Les quelques élus dont fait mention Madame la Vice-Présidente sont des élus bien connus de l'université qui passent un temps certain à produire des recours, qui pour l'instant sont tous infructueux, auprès du ministère comme auprès du tribunal administratif, et leur dernier fait d'armes, c'est d'attaquer la nomination d'une jeune collègue martiniquaise, maître de conférences, recrutée en Guadeloupe en septembre 2020. Là, il est question (parce qu'il n'y a pas de limite, apparemment, dans cet établissement) d'enlever le pain de la bouche des gens pour des raisons de procédure, qui pour l'instant ne sont pas démontrées. Le conseil de pôle Guadeloupe s'est réuni régulièrement pour statuer sur la campagne d'emplois. Le conseil de pôle de Martinique apparemment n'a pas été en mesure de se réunir. J'ignore pourquoi, mais je ne vois pas pourquoi les étudiants du pôle Martinique en pâtiraient, c'est-à-dire n'auraient pas d'enseignants devant eux avant la rentrée de septembre, quand on sait bien qu'il y a un

calendrier national pour cette campagne d'emplois. Ce n'est pas la campagne d'emploi 2020, elle est nationale. S'il y a des manquements au cours de la procédure lors d'instances consultatives, je ne pense pas que ce soit nécessaire de punir tous les étudiants du pôle Martinique (qui ne nous concernent finalement pas, puisque ce n'est pas de leur faute).

Donc, Président, je te demande très solennellement de bien vouloir reprendre les opérations de vote, et chacun s'exprimera en son âme et conscience.

Monsieur le Président

Bien. Nous allons commencer le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Monsieur Christophe GABUT , personnalité extérieure

La Ville de Schœlcher s'abstient.

Monsieur le Président

Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN

Frédéric GERARDIN, pour non-respect de l'application de la répartition des moyens par pôle. 52 % masse salariale en Guadeloupe, 44 en Martinique on n'est pas dans le respect de la réglementation, ni des critères de répartition qu'on a votés en CA.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Je vote contre.

Monsieur Serge COLOT, MCF

Je vote contre.

Monsieur le Président

Monsieur COLOT vote contre. Madame FRANCOIS-HAUGRIN vote contre.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Deux votes contre, avec la procuration.

Monsieur le Président

Monsieur HANOT. Monsieur GABUT, Madame FRANCOIS-HAUGRIN, avec la procuration de Monsieur HANOT, Monsieur COLOT.

Monsieur Max MORINIERE, personnalité extérieure

MORINIERE et procuration de Madame NELLA.

Monsieur le Président

Monsieur MORINIERE, Madame NELLA. Merci. 6 votes contre.

Nous allons passer au point suivant sur la campagne de recrutement des enseignants du second degré, toujours Madame BERTO GAL. Vous avez les deux tableaux devant vous.

Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	6
APPROBATION	Pour	20

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Monsieur le Président, est-il possible, avant de passer à la campagne de recrutement des enseignants du second degré, de poursuivre par les contractuels ?

Monsieur le Président

Effectivement, il y avait des enseignants contractuels.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Pour cette campagne d'emplois des maîtres de conférences contractuels, l'université prévoit le recrutement de 3 enseignants sur le pôle Guadeloupe, donc à la faculté SJE.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on va voter sur les enseignants contractuels. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric GERARDIN, parce que, je l'ai dit en CT, je ne comprends pas pourquoi on n'ouvre pas à concours des postes vacants.

Monsieur le Président

Monsieur GERARDIN vote contre. Merci. On passe à la seconde campagne des enseignants du second degré.

Campagne de recrutement des MCF contractuel	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	26

b) Seconde campagne de recrutement des enseignants du second degré

Monsieur le Président

Nous avons deux tableaux, avec 3 postes demandés en Guadeloupe, 2 en Martinique. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric GERARDIN, parce qu'on est à 50/50 en masse salariale, et cela ne respecte pas les critères de la loi ni les règles légales et réglementaires.

Monsieur le Président

D'accord. Merci.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Monsieur le Président, attendez. Nous recherchons le tableau dont vous avez parlé. La campagne de second degré, c'est cela ?

Monsieur le Président

Il fallait demander avant, Madame FRANCOIS-HAUGRIN. C'est fait. On a voté. On est passé au point suivant. Madame BERTO GAL, Transformation d'emplois BIATSS. Est-ce que vous avez les documents ?

Seconde campagne de recrutement des enseignants du second degré	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	26

c) Transformation d'emplois BIATSS

Madame Gladys BERTOGAL, DRH

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, les agents...

[Ne se présente pas : Monsieur le Président, on n'entend pas bien ce que Madame BERTOGAL dit]

Monsieur le Président

Madame BERTOGAL, rapprochez-vous du micro.

Madame Gladys BERTOGAL, DRH

Dans le cadre de la loi de la transformation de la Fonction publique, la loi permet de changer de corps ou de cadre d'emploi. En l'occurrence, dans le cadre qui nous est présenté, il s'agit d'une demande de changement de filière. Les agents présentés souhaitent passer de la filière AENES à la filière ITRF. Pour que cette opération puisse être effective, il s'agit de montrer qu'il n'y a pas d'incidence sur le niveau d'emploi ni sur le cadre d'emploi. Cette demande, sous faisabilité, s'inscrit dans ce cadre. Elle vous montre qu'il n'y a aucune incidence à cette transformation.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Madame BERTOGAL, vous dites que ce sont des demandes de transformation pour des agents qui souhaitent changer de catégorie, c'est bien cela ?

Madame Gladys BERTOGAL, DRH

Changer de filière d'emploi.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Ce sont donc des agents identifiés qui souhaitent changer de filière d'emploi ?

Madame Gladys BERTOGAL, DRH

Absolument.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Merci.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de questions, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Point suivant, sur le NBI, toujours Madame BERTOGAL.

Transformation d'emplois BIATSS	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

d) Liste des fonctions ouvrant droit à NBI 2021

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

La nouvelle bonification indiciaire est attribuée aux fonctionnaires qui occupent un emploi avec une complexité ou des responsabilités particulières. Notre établissement dispose d'un plafond de 1 175 points, qui sont répartis, comme nous le montre l'annexe que vous avez.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions sur le NBI ? Pas de questions. On peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric GERARDIN. Comme je l'ai expliqué en CT, j'émerge à la NBI, et au titre de l'article 25 bis de la loi Le Pors, je ne prends pas part aux délibérations, comme l'exige la loi.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GERARDIN. Qui s'abstient ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Je m'abstiens, Monsieur le Président. Deux abstentions.

Monsieur le Président

Madame FRANCOIS-HAUGRIN, avec la procuration de Monsieur HANOT. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup pour ce point des affaires ressources humaines.

Nous allons passer aux affaires budgétaires et financières. Monsieur BASSIEN, il y a le premier point, approbation des admissions en non-valeur. Puis, je vais demander à Monsieur HARAL de prendre la parole sur la progression du projet « photovoltaïque ». Monsieur BASSIEN. Tout le monde l'entend ? D'accord.

Droit NBI 2021	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	2
	Contre	0
APPROBATION	Pour	24

4. Affaires budgétaires et financières (vote)

a) Approbation des admissions en non-valeur

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Ce sont les débiteurs insolvable, notamment pour le compte 416, ce sont les voies d'inscriptions essentiellement. Ça fait un total de 379,70 euros. Les services ont cherché par tous les moyens de recouvrer, ils n'ont pas pu, donc on demande, vu l'antériorité de la créance, de passer

cette créance en non-valeur. Sachant que, comme précise la loi, si le débiteur vient à meilleure fortune, le comptable reste toujours responsable pour recouvrer les sommes en question.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur BASSIEN. Est-ce que quelqu'un voit un inconvénient, a des remarques, a des questions ?

Monsieur le Président, on va peut-être voter sur l'ensemble des documents des admissions en non-valeur et pas chaque document, parce qu'après, on ne va pas s'en sortir.

Monsieur le Président

Ah il y a plusieurs documents ? Allez-y. Je n'avais pas compris qu'il y en avait plusieurs.

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Concernant le compte 4111, là aussi, dans les entreprises, ce sont des créances qui sont irrécouvrables. Là aussi, on a fait les diligences nécessaires et malgré tout, on n'arrive pas à recouvrer. Il y a 17 750 et une deuxième entreprise pour 2 000 euros. La deuxième créance, c'est 4116 pour un total de 6 170,75. Là, essentiellement, c'est pour la formation continue. Il y a ceux qui se retrouvent insolvable, on a procédé aux diligences nécessaires mais qui sont infructueuses.

On passe aux créances concernant la paye (contentieux paye). Pour le compte 42912, on a un total de 363,87 euros. Ce sont les différences entre des trop-perçus et des remboursements. C'est trois personnes, mais ce sont des montants qui sont assez faibles individuellement, donc le total est de 363,87.

Concernant le compte 46329, on a un ensemble de créances de 194,78 euros. Par contre, on a une créance plus forte de 130 000 euros, par rapport aux heures complémentaires en litige avec l'Université de la Guyane. On a provisionné en amont pour solder cette partie-là pour assainir les comptes, donc on a décidé de faire passer cette créance-là (on ne va pas recouvrer de toute façon) en admission en non-valeur. C'est la plus grosse somme. C'est 130 000, par rapport à l'Université de la Guyane.

Monsieur le Président

Cela fait un total de combien, Monsieur BASSIEN ?

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

En tout, l'ensemble cela fait 194 000 euros

Monsieur le Président

C'est une grosse somme, il ne faut pas lâcher prise.

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Non, pour l'Université de la Guyane, c'est 130 000 euros, mais on a déjà fait les diligences. On arrive aux quatre ans, mais, comme je vous dis, le comptable reste responsable. On continue les diligences, mais, en même temps, on finit par assainir les comptes, sinon cela va se reporter. Et, au niveau de la validation par les commissaires aux comptes, cela nous posera problème à la fin, avec des créances qui se reportent et qu'on n'arrive pas à recouvrer. C'est aussi pour fiabiliser la comptabilité de l'établissement.

Monsieur Boris HANOT, DGS par intérim

La somme peut paraître importante, mais il y a un gros montant de 130 000 euros, qui est lié à un litige dans le cadre de la scission et du transfert des obligations avec l'Université de la Guyane. Le ministère n'a pas pu trancher, et comme on a à la fois le passif et l'actif, il appartient à la Guyane de solder cette partie-là. La somme était beaucoup plus conséquente, donc on a été au maximum de nos recherches et de la régularisation de cette partie-là, qui concernait des heures complémentaires.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF

Il y a une créance qui serait de 7 000 euros pour une entreprise, c'est cela ?

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Oui.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF

À moins que cette entreprise ait déposé le bilan, je pense qu'on devrait entamer une action. Je ne sais pas, mais 17 000 euros, cela me paraît quand même beaucoup pour une entreprise.

Monsieur Bernard BASSIEN, agent comptable

Quand on arrive ici, cela veut dire qu'on a déjà fait toutes les diligences nécessaires. On se retrouve dans une situation où on consulte le fichier bancaire au niveau national. Le comptable a recouvert tous les droits (de justice, etc.).

Monsieur Boris HANOT, DGS par interim

C'est une structure qui a fait faillite, Monsieur l'Administrateur.

Monsieur Jean-Lèn LETICEE, MCF

C'est la précision que je demandais.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. De toute manière, on ne peut pas faire autrement. Pour ces admissions en non-valeur, on va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Monsieur HARAL pour nous présenter le projet « photovoltaïque en autoconsommation à l'UFR SEN » et son plan de financement.

Approbation des admissions en non-valeur	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

b) Approbation du projet « photovoltaïque en autoconsommation à l'UFR SEN » et son plan de financement

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames les membres du conseil d'administration, chers invités, j'ai le plaisir de vous présenter un projet très important pour l'Université. Il s'agit d'un appel à projet qui avait été lancé par la région Guadeloupe et l'ADEME pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. L'Université a présenté un projet concernant l'UFS SEN. Vous voyez, sur la petite note de présentation que j'ai préparée, sur la page de garde, le bâtiment concerné.

Concrètement, comme l'a dit le Président, il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment pour qu'il y ait de l'énergie et donc rendre ce bâtiment-là autonome en consommation électrique. Autrement dit, la puissance qu'on va dégager va permettre de rendre le bâtiment autonome en énergie. La capacité de production est de 276 kilowatts, capacité de production maximale générée par les panneaux photovoltaïques, alors que la consommation positive du bâtiment, d'après une première indication, est de 254 000 kilowatts. Cela veut dire qu'on aura un surplus d'énergie. En plus de cela, on va faire des dispositifs électriques, les collègues qui ont des voitures électriques pourront se recharger à partir de l'installation électrique, et aussi, en termes d'éclairage, on va stocker un peu d'énergie, notamment vis-à-vis des usagers qui viennent en cours du soir sur le campus autonome. Tout le surplus pourra être aussi sur les bâtiments à proximité.

En termes de financement, c'est un projet qui est financé à 80 % par des subventions publiques (le premier tableau que vous voyez), le FEDER (le fonds européen) finance à 50 % (ils font un peu de développement régional), la région Guadeloupe à hauteur de 5 %, et la part de l'Université est de 20 %. Le total de l'opération est estimé à 843 000 euros.

C'est la première fois que l'université présente ce type de projet. Il faut savoir que ce projet a été exposé il y a plus de deux ans, qu'il a été validé en conseil de pôle le 12 juin 2018, et ce n'est qu'en fin d'année dernière

qu'on a eu les résultats des commissions de la région (vous avez une copie de la commission Énergie de la Guadeloupe, qui a statué en décembre, l'année dernière), et ils ont besoin absolument de la validation du conseil d'administration pour faire valider ce projet en commission permanente (si je ne me trompe pas). Pour vous, en information, il y a aussi un autre projet « bâtiment exemplaire ». C'est tout ce qui concerne les travaux liés au bâti, donc isolation, remplacement de grilles de ventilation. On répartit avec les fonds ADEME et FEDER, et un autofinancement. L'université ne doit pas mettre d'autres financements puisque le bâtiment va faire l'objet d'une réhabilitation et on a un financement pour la partie « réhabilitation ». La partie FEDER ADEME pour la partie « bâtiment exemplaire » va donc venir abonder l'opération de réhabilitation. L'établissement s'inscrit pleinement dans la transition énergétique. C'est le tout premier projet qu'on a monté il y a plus de deux ans. Je veux simplement dire un petit mot sur le plan de relance, puisque l'université, pour les deux pôles, Guadeloupe et Martinique, on a trois projets qui ont été lancés en phase de maîtrise d'œuvre, puisqu'on a deux ans pour mener à bien ce projet. Que ce soit pour le pôle Martinique ou le pôle Guadeloupe, on aura maintenant des bâtiments qui seront autonomes en énergie, donc cela va faire baisser considérablement la facture énergétique de nos campus.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur HARAL pour ce beau projet. On attend pour les autres projets.

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Les autres projets sont déjà lancés. On a déjà les appels d'offres en maîtrise d'œuvre, on attend la remise des offres.

Monsieur le Président

Bien. Merci beaucoup pour ce beau travail. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Monsieur Bruno HARAL, BIATSS

Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président

Monsieur HARAL ne prend pas part au vote. C'est normal, c'est lui qui présente. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup. On passe au point suivant, affaires pédagogiques.

Approbation du projet « photovoltaïque en autoconsommation à l'UFR SEN et son plan de financement	<i>Nombre de votants</i>	27
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	26

5. Affaires pédagogiques (vote)

a) **Création d'un comité de pilotage de l'accréditation (point ajouté)**

Monsieur le Président

Pour les affaires pédagogiques, je vous ai parlé d'un point que j'ai ajouté, c'est la **mise en place d'un comité de pilotage de l'accréditation**. Ce comité de pilotage est composé de quatre membres : le chargé de mission de l'auto-évaluation de l'Université des Antilles, le référent pour les travaux préparatoires d'auto-évaluation de l'Université des Antilles, la vice-présidente déléguée au partenariat avec le monde économique et le vice-président délégué à l'innovation pédagogique. Voilà le comité de pilotage de l'accréditation qui est en cours.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions sur le comité de pilotage ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

J'ai une question. Je voudrais vous demander sur quelles bases le comité de pilotage a été élaboré.

Monsieur le Président

Il y a dans ce comité de pilotage des personnes qui ont participé à l'auto-évaluation et c'est important qu'il y ait un lien entre l'auto-évaluation et l'accréditation, et le vice-président à l'innovation, dont le rôle est fondamental dans ce comité.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Peut-être que je me suis mal exprimée. Je voudrais savoir si c'est vous qui avez décidé de cette commission.

Monsieur le Président

Bien évidemment, Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Sur un navire, il faut un pilote. C'est moi qui ai décidé, Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Oui, mais je me pose la question s'il n'aurait pas été opportun que les vice-présidents de la CFVU ou des membres de la CFVU de chacun des pôles puissent participer à ce comité de pilotage.

Monsieur le Président

Madame FRANCOIS-HAUGRIN, ils ont leur rôle à jouer. Ça fait partie de leur travail et ils interviennent dans le calendrier de validation de l'accréditation. Il y a un calendrier qui est fixé. Personne n'enlève le rôle des CFVU. Chacun a donc sa place pour mener à bien cette accréditation. Merci beaucoup.
On va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Madame Odile MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN, MCF

Je m'abstiens, Monsieur le Président. Deux abstentions.

Monsieur le Président

Madame FRANCOIS-HAUGRIN, deux abstentions. Bien.

Madame PENCHARD, présente à nos côtés, me demande de faire passer la licence Arts du Spectacle (parce qu'elle a un impératif et qu'elle doit partir) avant le plafond du volume horaire de formation.

Est-ce que Monsieur NANHOU peut prendre la parole sur cette licence Arts du Spectacle ?

Création comité de pilotage	<i>Nombre de votants</i>	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	2
	Contre	0
APPROBATION	Pour	25

2. Licence Arts du Spectacle

Monsieur Pascal NANHOU, Doyen Faculté Roger Toumson UFR des humanités caribéennes

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous salue, ainsi que Mesdames et Messieurs les administrateurs, et je vous remercie de me permettre de m'exprimer. Je suis Pascal NANHOU, Doyen de la faculté Roger Toumson - UFR des Humanités caribéennes. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, beaucoup de choses ont été dites ces dernières semaines à propos de la licence Arts du Spectacle. Peut-être est-il bon, en préambule, de revenir aux chiffres. La Licence Arts du Spectacle existe depuis deux ans et demi, l'ouverture datant en effet de la rentrée universitaire 2018-2019. C'est une filière qui comprend aujourd'hui une soixantaine d'étudiants, sur les trois années, en sachant que nous avons, en L1, 28 inscrits pour la présente année universitaire. Il y a 85 cours qui, en principe, devraient être dispensés sur les

trois années de la Licence Arts du Spectacle. Sur ces 85 cours, 27 n'ont pu être dispensés aux étudiants, ce qui équivaut à 606 heures de cours non pourvus. C'est un chiffre malheureusement provisoire, puisque nous serons sans doute amenés à neutraliser d'autres enseignements dans les semaines qui viennent. 606 heures d'enseignement non pourvues sur un volume global de 1 826 heures (si je me réfère aux chiffres qui ont été avancés par l'ancien responsable de cette filière Arts du Spectacle), ce qui fait un tiers des enseignements non pourvus. S'agissant de la capacité d'accueil (puisque nous en sommes aux chiffres), nous avons une capacité d'accueil de 40 étudiants en L'Arts du Spectacle. J'observe pourtant que seuls 28 étudiants sont inscrits en première année, ce qui tendrait à montrer que nous ne parvenons pas à atteindre la capacité maximale d'accueil. Voilà pour ce qui est des chiffres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs.

Un mot maintenant sur le ressenti des étudiants, que j'ai reçus, en présence de monsieur le Vice-doyen, le vendredi 18 décembre. Les étudiants, en effet éprouvaient le besoin de s'épancher et de faire remonter un certain nombre de choses, notamment l'aspect trop théorique de la formation, à leur goût. A contrario, les étudiants ont déploré le trop peu de pratique artistique, d'une manière générale. Ils ont évoqué la nécessité, selon eux, de repenser la maquette, en mettant aussi en exergue l'insuffisance de certains enseignements, tels théâtres ou cinémas, au profit de la musique. Les étudiants ont également fait mention d'un nombre important d'abandons : 6 la première année et 22 la seconde année. Voilà pour ce qui est du ressenti des étudiants.

En dernier lieu, un point peut-être un peu plus personnel. Nous avons eu, ces dernières semaines, un certain nombre de comptes rendus de stages qui nous ont été remontés. Pour un certain nombre de ces étudiants d'Arts du Spectacle de troisième année, le stage s'est révélé assez édifiant. Ils nous ont exprimé, à regret que les deux ans et demi passés au sein de la Licence Arts du Spectacle ne les ait pas davantage formés, notamment pour tous les aspects un peu techniques. C'est ainsi qu'ils considèrent que les quarante ou cinquante heures de stage leur ont davantage apporté que les deux ans et demi passés dans nos murs. Ce qui tendrait à prouver que nous ne formons pas des techniciens. Mais là où le bât blesse, c'est qu'il me semble que l'on ne forme pas non plus des cadres supérieurs aptes à diriger des structures artistiques. C'est ainsi que l'une des étudiantes contestataires, lors de la réunion qui s'est tenue à la faculté Roger Toumson, a exprimé, avec beaucoup de virulence, le regret qu'il n'y ait pas, dans cette licence, des cours de gestion, des cours de comptabilité, des cours de finance et des cours de marketing. Nous ne formons pas des techniciens, nous ne formons pas des cadres supérieurs du spectacle. Nous ne formons pas non plus, hélas, des artistes à part entière. J'ai un fait qui est suffisant éloquent pour que je puisse vous le livrer. Les deux majors de promotion sont deux jeunes femmes de troisième année qui se destinent au professorat de danse. Ces deux jeunes femmes ont été obligées, cette année, de solliciter des autorisations d'absence pour ne pas assister aux cours d'Arts du Spectacle parce qu'elles étaient dans la nécessité de passer des modules diplômants à l'extérieur. Voilà le paradoxe où nous sommes arrivés s'agissant de la Licence Arts du Spectacle.

Si vous le permettez, peut-être en guise de conclusion, la question d'Arts du Spectacle et de la difficulté et de la viabilité même de cette formation était déjà à l'ordre du jour il y a un an et demi. En effet la précédente direction de ce qui s'appelait alors « le DPLSH » avait opté pour la non-ouverture de la deuxième année, compte tenu des difficultés qui étaient déjà grandes (notamment difficulté à pourvoir tous les cours). Cela n'a pas pu se faire. Le conseil plénier de l'époque a refusé la non-ouverture de la deuxième année. Je faisais partie, d'ailleurs, de ceux qui ont défendu cette filière des Arts du Spectacle, parce que j'y croyais. J'y crois encore, mais assurément sous une forme différente, car il me semble que la formule actuelle a montré ses limites. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur NANHOU. Je vais conclure sur cette licence en disant que nous avons bien compris qu'en l'état, c'est difficile de continuer cette licence. Les étudiants qui se sont inscrits en deuxième et troisième années continuent leur formation et on essaye de tout faire pour qu'ils puissent avoir une formation de qualité (tout en sachant que ce n'est pas facile parce que ce n'était pas prévu, au niveau de l'université, dans ce sens). Nous sommes convaincus qu'il faut réorienter cette licence, donc nous avons tout de suite entamé la discussion avec les institutionnels. Nous avons déjà eu une première réunion avec les institutionnels. Nous allons réorienter cette licence et nous verrons ce qu'on peut produire, de manière à ce que nous puissions former peut-être des cadres, mais pas des professionnels tels que les étudiants l'avaient cru. Ils avaient cru que, par cette licence, ils allaient devenir des professeurs de danse, des professeurs dans la culture, mais, en fait, ce n'est pas le cas. Il y a d'autres structures pour les former dans ce sens. Il me semble qu'on ne forme pas non plus des cadres de la profession. C'est en ce sens qu'il faut continuer la discussion avec les institutionnels,

de manière à réorienter cette licence et à faire en sorte qu'elle serve à quelque chose dans notre territoire. On sait le nombre d'artistes que nous avons dans notre territoire, et il manque certainement une coordination et une formation des cadres de cette spécialité, et on verra ce qu'on peut faire avec les professionnels. Voilà, donc une réorientation de la licence Arts du Spectacle en licence professionnelle. Bien. Madame PENCHARD.

Madame Marie-Luce PENCHARD, personnalité extérieure

Merci, Monsieur le Président, merci chers collègues d'avoir accepté d'avancer ce point à l'ordre du jour, parce que, au nom de la collectivité régionale, je voudrais m'exprimer à ce sujet. Un sujet particulièrement sensible. Vous savez que les acteurs culturels sont intervenus auprès de la collectivité régionale, auprès de nos parlementaires parce qu'ils sont très sensibles au fait que nous puissions maintenir, dans ce pays Guadeloupe, un pays riche de son patrimoine. N'oublions pas que le gwoka a été inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO et que l'on se doit d'avoir une réflexion concernant les filières qui peuvent être développées puisque l'université doit être au service du développement. Je sais, Monsieur le Président, qu'avec votre équipe (et bien évidemment, je partage l'analyse qui a été faite), et au vu de la note que vous nous avez transmise, que vous puissiez vous interroger sur la fiabilité et la nécessité de maintenir cette filière. Pour autant, je sais aussi votre ouverture concernant le fait qu'on puisse regarder cette question avec l'ensemble des acteurs concerné, puisque je sais qu'il y a eu une rencontre avec les acteurs culturels. Et je veux, à ce titre, remercier tous ceux qui ont participé à cet échange. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président de la commission culture, Jean-Claude Nelson, ainsi que le président du MACTe, Georges Brédent, je sais qu'il y a des pistes. Je veux vous dire que, très prochainement, nous allons nous réunir au sein du conseil régional pour qu'effectivement, en partenariat avec l'université, nous puissions revoir cette filière, mais nous considérons qu'il faut maintenir une filière culturelle, au regard des enjeux pour la Guadeloupe et pour l'économie de la Guadeloupe, et que vous pouvez compter sur notre accompagnement. S'il faut un dispositif particulier, notamment dans le cadre de contrat de partenariat, comme nous avons pu le faire pour des licences professionnelles, sachez que je suis mandaté aujourd'hui par le président Chalus pour vous le dire ce matin, parce qu'il faut que nous puissions apporter une réponse qui puisse satisfaire les étudiants, qui aspirent à ce qu'on puisse répondre à leurs besoins. Il y a des écoles pour cela (le lycée Pointe-Noire, d'autres institutions), mais il y a peut-être aussi besoin d'une formation, et l'université peut y contribuer, dans le cadre de ce partenariat avec la région. Voilà le message que je voulais passer ce matin. Pour montrer aussi que nous entendons dépassionner ce débat (on sait les échéances qui sont proches), se dire qu'il faut que nous puissions travailler sur une filière culturelle pour avoir une licence au sein de l'université, et qu'on sera là à vos côtés et qu'on est disposés très rapidement à participer à cette réunion, donc nous allons prendre quelques incitatives dans ce domaine. Voilà, Monsieur le Président ce que je voulais vous dire, au nom du conseil régional de la Guadeloupe.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame PENCHARD. Est-ce qu'il y a des discussions ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Merci à Madame PENCHARD pour la position qu'elle a relayée de la région. J'avais fait un communiqué avec mon organisation syndicale, le 1^{er} février qui appelait à la concertation et au débat, c'est manifestement enclenché et on peut s'en réjouir, mais je constate qu'il y a eu un loupé collectif (j'entends, de notre institution) pour mettre en place et faire vivre cette licence.

Alors, je ne sais pas si le conseil régional peut apporter une réponse dans un dispositif ad hoc en coopération avec l'université pour la rentrée de septembre, mais j'avais demandé qu'il soit sursis à la fermeture de la L1, quitte à, exceptionnellement, réaffecter des moyens d'enseignement qui seraient vacants dans l'établissement pour assurer ce tuilage.

Monsieur le Président

Madame Marie-Dominique HARDY-DESSOURCES

Madame Marie-Dominique HARDY-DESSOURCES, personnalité extérieure

Merci pour ces informations. C'est vrai que c'est une question qui est largement débattue ces temps derniers. J'ai une question très simple : en termes d'échéance, quels délais vous vous donnez pour la réorientation de cette filière ?

Monsieur le Président

Monsieur Jean ALICE

Monsieur Jean ALICE, personnalité extérieure

Est-ce qu'il ne faudrait pas penser à une réorientation vers une licence pro permettant de sécuriser cette filière Arts du Spectacle et permettant d'avoir la souplesse de la formation continue pour pouvoir donner une validation diplômante ? Est-ce qu'il ne faudrait pas aller dans cette voie ?

Monsieur le Président

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, PR

Juste pour répondre à quelques questions, la piste de la licence professionnelle a déjà été envisagée lors de la rencontre qu'on a eue avec les acteurs de la culture, institutionnels, et aussi notamment la région Guadeloupe, il y a très peu de temps. Pour la question sur l'agenda, nous avons prévu de nous revoir très prochainement, donc début mars (la date n'est pas encore fixée, mais ce sera début mars), avec ces acteurs institutionnels mais également quelques enseignants dans des domaines du pôle Guadeloupe afin de faire coïncider nos capacités pédagogiques avec les besoins de nos territoires. Je dis bien « de nos territoires », parce qu'il ne s'agit uniquement de former des gens qui peuvent travailler en Guadeloupe (mais aussi en Martinique dans ce même domaine), donc nous avons des collègues du pôle Martinique qui s'associent à nos travaux, qui sont dans le domaine des Arts du Spectacle et qui nous prêtent un renfort précieux.

Monsieur le Président

Bien. Madame HARDY-DESSOURCES a posé une question sur le délai. Cette année, nous continuons la deuxième année, nous nous donnons les moyens pour que les étudiants de deuxième année soient bien formés, et l'an prochain, la troisième année, et arrivera l'accréditation. Je pense qu'à ce moment-là, on pourra poser l'accréditation d'une formation dans le domaine Arts du Spectacle. Je pense que nous avons essuyé les plâtres, il ne faut pas aller trop vite. Même, il faut prendre le temps, le temps de voir ce que nous pouvons faire à l'université et quels sont les besoins du territoire, et une fois qu'on aura posé ces vraies questions, débattu des questions avec les institutionnels, avec les professionnels, peut-être on pourra proposer une formation. Qui peut être effectivement une licence professionnelle, qui nous laisse beaucoup de liberté, ou un parcours, tout simplement, qui pourrait être aussi le cadre de la formation des cadres dans le Spectacle. La question est posée, la discussion est en cours, je ne peux pas, aujourd'hui, prendre une décision, mais sachez que nous allons évoluer. Nous n'avons pas fait une suppression purement et simplement. Nous allons transformer la licence, en tenant compte des besoins des territoires et des capacités pédagogiques de l'université. S'il n'y a pas de questions, on va voter sur la transformation de la licence Arts du Spectacle en licence professionnelle, tenant compte des besoins des territoires et des capacités pédagogiques de notre université. Pour l'accréditation, à compter de 2022. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Frédéric GERARDIN, contre.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GERARDIN. Nous revenons au plafond des heures des formations.

Licence Arts du Spectacle	<i>Nombre de votants</i>	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
APPROBATION	Pour	26

1. Plafond du volume d'heures des formations

Monsieur le Président

Nous sommes en pleine période d'accréditation, nous avons le devoir de donner un cadre, parce que vous savez que, s'il n'y a pas de cadre, cela va dans tous les sens et le nombre d'heures peut être multiplié par deux ou trois, ce que nous ne voulons pas parce que nous sommes dans une université et il faut qu'il y ait un cadre pour pouvoir travailler et pour que toutes les formations soient à peu près sur la même longueur d'onde. Dans votre document, vous allez trouver une feuille sur l'accréditation des formations de l'Université des Antilles. Pour les licences. Le volume horaire pour les licences est fixé à 1 500 heures face aux étudiants, et une augmentation de 10 % de ce volume qui est uniquement toléré pour le domaine STS, qui demande beaucoup de spécialités et donc, qui nécessite un nombre d'heures beaucoup plus élevé. Pour les licences, on a aussi parlé des licences de moins de quarante étudiants en L3, éviter de multiplier les parcours. Plus il y a de parcours, plus il faut avoir des enseignants, et la formation est bonne parce qu'on a une dilution qui se fait au niveau des enseignants. Concernant les masters, nous avons fixé le nombre d'heures étudiants à 600 heures, avec, là aussi, une tolérance de 10 % pour le domaine STS, et comme pour les licences, les masters de moins d'étudiants M1 ne peuvent pas compter plusieurs parcours. Tout cela pourrait éviter qu'il y ait plusieurs petits parcours de quatre/cinq/six étudiants, qui coûtent très cher et qui, à la fin, ne donnent pas plus d'insertion que cela. Je vous demande déjà de réfléchir, si vous avez des questions, de les poser, et s'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Claude HERTOIGH, MCF

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en STAPS, il existe plusieurs parcours, qui se dessinent dès la deuxième année, et j'ai peur qu'un nombre limite de quarante étudiants joue en défaveur de cette possibilité d'accueillir les trois parcours traditionnels que nous avons déjà ici, en Guadeloupe. Je pense que trente étudiants, cela reste très raisonnable. Si on va vers quarante étudiants, j'ai peur qu'on perde quelques parcours de la formation STAPS. Qui sont des parcours totalement différents, puisque la formation STAPS ici, aux Antilles, propose la filière « Activités Physiques Adaptées », la filière « Entraînement Sportif » et la filière traditionnelle qui mène vers le professorat d'EPS. Nous avons testé. Il y a eu plusieurs maquettes déjà. Ça doit faire une quinzaine d'années, c'était le cas. Il n'y avait qu'une seule formation globale et le fait de ne pas avoir des parcours différents ne permettait pas aux étudiants de se spécialiser de façon suffisamment précise. Aujourd'hui, chacun de ces trois parcours de licence 3 en STAPS présente déjà deux groupes. Normalement, c'est deux groupes de quarante étudiants, aux alentours de 80 étudiants dans chaque filière, mais j'ai peur que, selon les années, des filières, des parcours puissent descendre en dessous de ce seuil de quarante étudiants, qui me semble un petit peu élevé, en tout cas dans notre formation. J'aurais préféré qu'on fixe un seuil à trente étudiants. Ça me paraît très raisonnable. Ça ne multiplie pas tant que cela le nombre d'heures complémentaires que cela pourrait générer et cela laisserait peut-être un peu plus de latitude aux différentes formations pour qu'elles existent.

Monsieur le Président

Est-ce que tu peux me dire combien d'étudiants tu as dans les différents parcours ? Je n'ai pas les chiffres en tête.

Monsieur Claude HERTOIGH, MCF

Le problème, c'est que, ce semestre, je n'ai pas d'enseignements avec eux, mais, globalement, on va avoir, selon les années, entre vingt-cinq et cinquante étudiants dans chacun de ces trois parcours STAPS.

Monsieur le Président

Je prends note. On va corriger le document
On va passer à trente au lieu de quarante.

Monsieur Claude HERTOIGH, MCF

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, à part ce changement, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons voir le point suivant, le renouvellement de l'offre de formation des INSPÉ de Guadeloupe et de Martinique.

Plafond du volume d'heures de formations	Nombre de votants	
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

b) Renouvellement de l'offre de formation des INSPÉ de Guadeloupe et de Martinique

Madame Marylène TROUPÉ, directrice INSPE 971

Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités. Ce que nous avons à vous présenter aujourd'hui concerne l'offre de formation dans le cadre des INSPÉ, c'est-à-dire une réforme qui est en cours depuis maintenant 2019 et pour laquelle l'ensemble des INSPÉ doit revoir son offre pour la rentrée 2021. C'est un processus qui est introduit de manière systématique avec un cadrage qui est national et également un cadrage qui est régional. Je ne sais pas si vous voyez le partage d'écran ?

Monsieur le Président

On ne voit pas. Est-ce que tu peux faire sans ?

Madame Marylène TROUPÉ, directrice INSPE 971

Je vais faire sans, si cela ne passe pas. Le principe, c'est qu'au mois de mai 2020, nous avons dû remonter un certain nombre d'informations, qui ont concerné trois orientations

Une première orientation relative au partenariat institutionnel, et en particulier au rectorat de l'académie de région Guadeloupe, la deuxième orientation concernait la situation en mai 2020, et la troisième, bien entendu, des éventuels projets pour les années futures. Le document qui vous a été transmis, c'est trois pavés, avec une situation au titre de l'année universitaire 19/20 et des orientations possibles en tenant compte des dispositions nationales qu'il fallait introduire, un deuxième pavé qui concernait la mise en œuvre effective des quatre mentions: trois mentions adossées à des concours, « premier degré », « second degré » et « encadrement indicatif », et une mention « Pratique et ingénierie de la formation », et un troisième pavé qui concernait des projets de formation, pour l'un associé au master MEF mention « second degré », et qui concerne plus directement l'UFR Sciences juridiques et économiques puisqu'il n'y a pas à ce jour de préparation au concours qui concerne l'économie et la gestion, et d'autres formations liées à des diplômes universitaires pour prendre en compte des micro-niches pour lesquelles l'académie a des besoins auxquels l'INSPÉ ne répond pas (puisque évidemment, la petitesse du territoire fait qu'il n'est pas possible de tout préparer, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas des besoins identifiés sur l'information).

Dans le dispositif, les dispositions nationales pour l'ensemble des INSPÉ concernent principalement deux aspects. Le premier aspect, c'est le fait qu'un tiers des enseignements doit être assuré par des personnels dits « de terrain », donc des personnels en situation d'enseignement au niveau de l'académie, ce qui correspond à 266 heures sur 800 heures par formation. Le deuxième aspect, c'est le fait que sur l'année universitaire, à compter de 2022, les étudiants de M2 auront un statut d'alternance, ce qui oblige l'académie à mettre en place des berceaux de stage pour les accueillir. Au niveau de l'académie de Guadeloupe, les deux attentes nationales sont satisfaites pour la rentrée 2021-2022, à savoir que l'académie mettra en place de sept et demi à neuf postes pour répondre aux besoins de ce tiers, 266 heures par étudiant. Ce n'est pas 266 heures par formation, parce qu'il faut que chaque étudiant puisse dire qu'il a eu 266 heures sur les 800 heures qui ont été assurées par un personnel de terrain, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Et puis pour les berceaux aussi. Par-delà ce cadrage, nous avons eu un travail à faire, bien entendu, sur les ressources humaines, dans la mesure où, s'il y a une part de la formation qui est assurée par l'académie, cela peut signifier qu'une part ne l'est pas par des personnels permanents. Le travail a été initié, depuis novembre 2019, sur cette orientation, et nous avons aussi évalué les éventuels sous-services que pourrait générer ce dispositif. Sachant que, dans tous les cas, le dispositif introduit une diminution, mais, comme il y avait des heures supplémentaires, il y a nécessairement, au regard de ce dispositif, une réduction des heures supplémentaires. Nous avons identifié les quelques collègues qui seraient susceptibles de se retrouver en sous-service et donc, susceptibles aussi, dans le principe de gestion au niveau du pôle Guadeloupe, d'assurer des enseignements dans le domaine de

l'enseignement ou des métiers de l'enseignement pour les parcours qui existent au niveau d'autres composantes. Ce dispositif est en cours de discussion.

Pour la mention « Pratique et ingénierie de la formation », il n'y avait pas de consigne. Les dispositions qui ont été introduites permettent d'avoir quatre champs de compétences qui sont mises en valeur (au même titre que les trois autres mentions puisque les champs de compétences devaient aussi être identifiés). La spécificité de la mention « PIF » fait que, par-delà de ces champs de compétences, il y a aussi des interrogations à avoir sur la mise en emploi des personnels qui sont formés, la liaison avec le service universitaire de formation continue, mais également la liaison avec l'INSPÉ de l'académie de Martinique sur un projet de mutualisation de cette formation. Je schématise assez rapidement puisque vous n'avez pas les visuels. Dans le contexte des projets de formation, la mention « économie/gestion » est programmée à partir de la rentrée 2022. C'est donc un chantier qui est en cours, avec les collègues de l'UFR Sciences Juridiques et Économiques et les inspecteurs et collègues de l'académie de région Guadeloupe. Il est présenté de manière générale dans le document qui a été transmis, mais il va être affiné pour la rentrée 2022. Les diplômes universitaires doivent permettre de répondre à une question de formation adaptée à l'enseignement pour tout candidat qui réussirait au concours mais qui n'aurait pas, auparavant, préparé un master. Il y a des questions de certification en langues étrangères, de certification autour du français langue étrangère aussi, donc tous ces aspects sont développés dans le cadre du document qui est proposé. Je dirai, pour terminer, puisqu'il n'y a toujours pas de visuel, que l'avis favorable du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) a été donné le 27 janvier, le même jour, le conseil d'INSPÉ, ensuite, l'avis de Madame la Rectrice le 29 janvier, donc avis favorable pour ces trois structures. Le dossier a été remonté au ministère le 31 janvier. C'était une disposition nationale pour tous les INSPÉ pour lesquels le conseil d'administration d'université ne s'était pas tenu. Le 2 février, il y a eu le CAC, et donc, aujourd'hui, le 23 février, le conseil d'administration, autour de ce projet. Je m'en tiens à cela puisque nous n'avons pas eu de partage de document.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole sur la présentation de Madame TROUPÉ ? Je rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas le projet qu'avec la réforme de l'INSPÉ, il y a un certain nombre d'heures, 266 heures, par étudiant qui sont effectuées par des professionnels de terrain. Forcément, cela réduit le service de certains collègues qui étaient à l'INSPÉ, qui vont être re-dispatchés sur d'autres composantes pour effectuer leur service. Avec l'académie de Guadeloupe, on a sept et demi à neuf enseignants de l'académie qui viendront prêter main-forte pour permettre de combler les heures qui sont obligatoires dans la réforme. Je pense que c'est un beau projet qui a été validé par les différentes instances, y compris le CAC. Il reste la dernière instance, qui est le conseil d'administration de l'université, avant de faire circuler ces documents et les envoyer au ministère.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a des questions ? S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Merci, Madame TROUPÉ.

Renouvellement de l'offre de formation de l'INSPE de Guadeloupe	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

Madame Marylène TROUPÉ, directrice INSPE 971

Merci chers collègues, merci les membres pour votre accord pour la continuité de présentation et de travail sur ce dossier.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. On va demander à Monsieur TROADEC de faire la même présentation, en essayant d'être court.

Monsieur Bertrand TROADEC, directeur INSPE 972

D'accord, Monsieur le Président. Chers collègues, membres du conseil d'administration, bonjour à toutes et à tous. En ce qui concerne le dossier de l'INSPÉ de l'académie de Martinique, nous sommes sur le même type de projet et les mêmes textes que la Guadeloupe. Les différents éléments qui vous sont présentés ont aussi fait l'objet d'une validation par le conseil de l'institut le 27 janvier dernier. Suite à cela, l'avis du recteur de l'académie de Martinique a été rédigé, et favorable. Et, Monsieur le Président, je vous précise que les éléments des dossiers ont déjà été adressés, avec l'avis du recteur, au ministère. Ensuite, l'ensemble du dossier a été présenté en CAC et vient aujourd'hui devant le conseil d'administration.

Les documents que vous avez reçus, certains d'entre eux sont des documents qui ont été fournis par la DGESIP et que nous avons renseignés. Nous avons joint aussi les projets des maquettes de master « MEF » rénovées et un certain nombre d'éléments d'annexe. Alors, je ne reprends pas les enjeux de la réforme, qui ont été présentés par Marylène TROUPÉ. Fin janvier, le dossier de l'INSPÉ de Martinique a été présenté sous une forme de point d'étape, c'est-à-dire que les choses ne sont pas encore complètement abouties, nous sommes en cours de rénovation de nos maquettes.

Juste quatre points. L'objectif dit « des 33 % », c'est-à-dire du tiers d'heures de formation assuré par des formateurs académiques, est encore en discussion en Martinique, puisqu'il faut trouver le moyen d'intégrer un volume d'heures à assurer par des personnels en poste dans l'académie significatif (comme Antoine Delcroix l'évoquait tout à l'heure, à environ 9 équivalents temps plein). En Martinique, la discussion a encore lieu entre le rectorat et l'établissement. Pour ce qui est des stages, Marylène TROUPÉ évoquait cette nouveauté qui est de proposer, en deuxième année de master, douze semaines d'alternance pour... [pb son 4 :00 :17] avec l'Éducation nationale, pour l'autre partie... [pb son 4 :00 :22] par la place des stages n'étant pas complètement définie ici, en Martinique, et va faire l'objet de discussions dans le courant du mois de mars. Dans les projets de maquette, on part d'un référentiel de compétences-métier, qui est la base de la construction des différents éléments constitutifs. Ces éléments constitutifs des formations sont définis, vous les avez dans les dossiers. La répartition par semestre a été envisagée, même si on est encore en attente de la définition de la place des stages.

Un dernier point, qui, je crois, n'a pas été évoqué par Marylène TROUPÉ, c'est le fait que le ministère encadre les volumes horaires des différents éléments de la formation (ce qu'on appelle « des blocs d'activité ») en pourcentage d'heures. Nous devons respecter un certain volume horaire relativement à un certain contenu. On a donc construit nos projets de maquette en respectant ces pourcentages de blocs d'activité. Il y a encore des petits ajustements qui seront faits dans les semaines à venir.

Je terminerai en vous disant ce qui nous reste, nous, en Martinique (je pense que c'est un peu la même chose en Guadeloupe), à réaliser d'ici la fin du mois de juin et le début du mois de septembre. La stabilisation des volumes horaire par semestre, l'attribution des ECTS [pb son 4 :02 :03] aux éléments constitutifs, une projection sur les services des formateurs de l'institut (puisque'il est possible qu'il y ait des formateurs en sous-service et il faut pouvoir les identifier dès maintenant). On ira plus loin vers l'élaboration en détail des différentes fiches d'éléments constitutifs de formation et la définition des modalités d'évaluation. Ça, c'est encore quelque chose qui reste à faire. Modéliser ces nouvelles maquettes dans Apogée et préparer le calendrier de l'année universitaire 21/22. Ici, ce sont les chantiers d'ici la fin du mois de juin. Je terminerai aussi en disant qu'on va avoir besoin de communiquer clairement cette réforme aux étudiants, parce qu'il y a des changements structurels assez importants, pour les préparer à l'année prochaine.

Voilà ce que je pourrais dire rapidement, et je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur TROADEC. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

Monsieur TROADEC, vous êtes bien avancé, quand même, dans le dossier. Il y a une discussion actuellement avec le rectorat pour la couverture des 33 % de service. Ça va être, je crois, le point le plus dur dans les choses à venir, parce qu'il faut que le rectorat accepte de faire à peu près comme la Guadeloupe, pour qu'on ait deux dossiers à peu près identiques. Ça m'aurait plu de voir les deux dossiers monter de la même manière au ministère, avec les 33 % couverts par le rectorat et des nouveaux postes partagés (comme on avait dit) à l'université. On pourra faire quelques efforts aussi à notre niveau pour les postes partagés, mais il faudrait, en face, que le rectorat ait écouté, dans cette réforme. Je vous donne toute ma confiance pour continuer à porter ce dossier-là, comme je le fais avec Madame TROUPÉ pour que nous puissions, l'année prochaine, on fasse des belles formations, des formations qui ont été rénovées et qui correspondent peut-être mieux aux demandes de ces étudiants et à leur formation. Je rappelle que ce sont des étudiants qui sont amenés à devenir des enseignants sur notre territoire.

S'il n'y a pas de questions, on va voter sur le dossier présenté par Monsieur TROADEC. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien. Merci beaucoup. Nous allons passer à la capacité d'accueil.

Renouvellement de l'offre de formation de l'INSPE de Martinique	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

c) Capacités d'accueil Parcoursup 2021-2022

Monsieur le Président

Sur cette capacité d'accueil, il y a juste une petite modification pour l'IUT Guadeloupe. Sur l'IUT Martinique, vous avez vu, c'est Bachelor Universitaire de Technologie. Pour ceux qui ne le savent pas, un bachelor, c'est trois années, l'équivalent d'une licence, et cela permet aux étudiants de pouvoir s'inscrire après en master. Vous allez voir que ce ne sont pas des DUT, ce sont des bachelors, pour la Martinique, et Madame la directrice de l'IUT de Guadeloupe nous a envoyé un document ce matin (il était trop tard pour le diffuser) avec cette transformation des DUT en BUT, Bachelor Universitaire de Technologie, qui est sur trois ans. Voilà, les capacités d'accueil sont vues. L'idée, c'est de donner votre avis dessus. À part cette petite modification, est-ce qu'il y a des questions sur cette capacité d'accueil ?

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Merci, Monsieur le Président. On est bien dans un processus d'accréditation. Le calendrier, c'est de nouvelles formations à partir du 1^{er} septembre 2021 ou du 1^{er} septembre 2022 ?

Monsieur le Président

La capacité, c'est pour 2021.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Oui, parce que je m'interrogeais du coup, puisqu'on va transformer, peut-être à la marge (je ne sais pas dans quelle mesure), l'offre de formation, qu'on maintienne le nom des mêmes filières. Vous répondez à ma question 2021, on est encore sur la même offre de formation.

Monsieur le Président

C'est cela.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

D'accord. Et ma deuxième subsidiaire (mais elle est liée à ma question diverse), on sait que depuis cette année, à titre expérimental, il y a un parcours de préparation au professorat des écoles adossé à la licence de mathématiques en Martinique et la question qui se pose, c'est qu'il faut bien qu'on puisse l'identifier sur Parcoursup dans les capacités d'accueil pour le 1^{er} septembre 2021. Or, le parcours de professorat des écoles n'apparaît pas dans les capacités d'accueil sur le pôle Martinique pour la licence de maths dans le tableau. À moins que ce soit globalisé ?

Monsieur le Président

Je pense que c'est globalisé, parce qu'effectivement, cela n'apparaît pas. Monsieur GERARDIN, la question était posée en question diverse, mais, puisqu'on est dessus, je vais répondre. En Martinique, le projet a suivi son cours et actuellement est porté par l'IUT de Martinique. Le projet avance, a passé les différents filtres. En Guadeloupe, malheureusement le projet Guadeloupe, porté par le STAPS, n'a pas dépassé le conseil de STAPS, et du coup, on n'a pas pu voir cette proposition au niveau des instances supérieures.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Mais il y avait deux déclarations d'intention supplémentaires pour Gerville Réache et le lycée de Baie Mahault, il me semble, vis-à-vis des filières sciences et des filières lettres, et là, on n'a rien du tout.

Monsieur le Président

Il y en a une qui s'est arrêtée au niveau du conseil de STAPS et l'autre n'est pas arrivée à ce stade. Merci beaucoup. Bien.

S'il n'y a pas de questions sur la capacité d'accueil, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant, qui est le renouvellement d'un Diplôme d'Université de Gynécologie Médicale Obstétrique et Orthogénie.

Capacités d'accueil Parcoursup 2021-2022	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

d) Renouvellement du D.U Gynécologie Médicale Obstétrique et Orthogénie »

C'est un diplôme que le Président de l'université porte lui-même, qui a quelques années d'existence, et on demande son renouvellement. Tout simplement, tous les quatre ans, il faut renouveler les diplômes. C'est une formation qui est autofinancée, une formation qui est adaptée aux besoins de nos territoires et qui concerne la formation continue en médecine, et plus particulièrement dans ma spécialité, en gynécologie médicale.

Est-ce qu'il y a des questions sur le renouvellement du diplôme d'université de gynécologie médicale ? Merci beaucoup.

On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Monsieur HANOT, vous prenez la parole pour présenter le calendrier des congés des étudiants pour l'année 2021-2022.

Renouvellement du D.U « Gynécologie médicale obstétrique et orthogénie	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

e) Calendrier des congés des étudiants 2021-2022

Monsieur Boris HANOT, DGS par intérim

Juste pour vous apporter une précision par rapport au processus de validation et à une coquille qui perdure dans le document. Vous avez les calendriers des congés de nos étudiants pour l'année 2021-2022 et la fête de la victoire de 1945, le dimanche 8 mai 2022, et non le samedi 8 mai 2021. Et, Monsieur le Président, attirer votre attention sur le fait que ce document comprend un jour de congé pour les étudiants, le jeudi 3 mars, à l'issue des congés de Carnaval. Il y a eu des débats récemment au sein de l'établissement. Sinon, on est sûr des congés classiques d'une année universitaire. Je reprends

Une coquille sur la victoire de 1945, c'est le dimanche 8 mai 2022, et j'attire votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que ce congé, qui a fait l'objet déjà de validation du CAC, inclut le jeudi 3 mars à l'issue des congés du Carnaval, pour la Martinique uniquement. On est donc revenu, en tout cas de manière pédagogique, à l'ancien calendrier. La Guadeloupe a la mi-carême, ce que n'a pas la Martinique.

[Intervention d'un participant - inaudible 04'13'00]

Monsieur Boris HANOT, DGS par intérim

Ce que vous soulevez a été tenté par le Président, mais cela a fait une crispation au niveau de la Martinique. La présidence s'était engagée à rouvrir le débat.

Monsieur le Président

C'est cela. Est-ce qu'il y a des questions sur ce calendrier de congés des étudiants ? S'il n'y a pas de questions, on va voter.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Bien. Merci beaucoup.

Nous avons fait une belle matinée de travail, de travail fructueux, avec des échanges respectueux, et nous avons abouti à quelques solutions, alors même qu'on croyait, à un moment donné, qu'on n'allait pas trouver de solutions. Je voulais vous remercier de votre disponibilité, parce que vous êtes presque tous restés jusqu'à la fin de la réunion.

Et puis avant de fermer cette réunion, je voulais vous dire que Madame BERTO GAL, qui était DRH adjointe, a été nommée DRH de l'Université des Antilles, et nous la félicitons. Merci, Madame BERTO GAL. [Applaudissements] Comme ça, elle pourra travailler à tout l'épanouissement qu'il faut pour mener à bien notre université sur les deux territoires, Guadeloupe et Martinique.

Calendrier des congés des étudiants 2021-2022	Nombre de votants	27
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
APPROBATION	Pour	27

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je voudrais m'associer aux applaudissements pour Madame BERTO GAL.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci. Et merci d'être restés aussi tard. Bon appétit.

* * *